



## 2ème partie : Mieux respecter les besoins des animaux et la biodiversité : comment ?

### 2.1. Le bien-être animal

#### 2.1.1 Regard scientifique : le bien-être animal, qu'est-ce que c'est ?

*L'essentiel en bref*

**La cruauté** envers les animaux est ancienne. Aujourd'hui, ce sont surtout les systèmes industriels de productions animales qui interpellent. Divers indicateurs, physiologiques et comportementaux, traduisent la souffrance des animaux.

Quant à **la définition du bien-être animal**, c'est le concept des « 5 libertés » qui s'est imposé depuis les années 70 ; encore faut-il ne pas l'amputer de son contenu.

Plus récemment, la science s'intéresse de plus en plus aux **émotions des animaux** et à leurs **capacités cognitives**.

**Adapte-t-on les animaux au système, ou le système aux animaux ?** Est-ce qu'on veut des animaux hyper-productifs ou rustiques ? La question des repères est posée. **L'éthologie**, science du comportement, a un rôle primordial à jouer.

Comment **évaluer le bien-être** des animaux ? Il y a **deux tendances** : donner la **priorité aux moyens** à mettre en œuvre, p.ex. en termes de surface, de litière, de plein air, ou donner la **priorité aux résultats sur l'animal** en termes de santé, d'intégrité corporelle et de comportement. **Les choix ne sont pas neutres**. S'agit-il d'optimiser les systèmes alternatifs, ou d'améliorer l'état de santé des animaux dans les systèmes industriels conventionnels ? Les résultats du programme de recherche européen « welfare quality » sont un compromis, adapté à l'élevage industriel existant.

Pour un progrès crédible, il faut évidemment s'appuyer sur **les deux : définir des moyens, et vérifier les résultats** sur l'animal.

**La personne de l'éleveur**, sa compétence et sa gentillesse, restent déterminantes. Mais « être animalier » envers des animaux-prisonniers ne suffit pas ; il faut leur accorder une certaine liberté et autonomie pour le bonheur d'un vivre-ensemble où personnes et animaux trouvent leur épanouissement.

Commençons par **un regard dans l'histoire. La cruauté envers les animaux est aussi vieille que l'humanité**. Les hommes et les chevaux partaient à la guerre, pour le même sort. Dans le passé rural, tous les animaux ne s'ébattaient pas en liberté, et de loin, et l'abattage se passait plutôt mal. Une dimension particulière fut atteinte avec la propagation, au dernier siècle, des **méthodes industrielles** pour ce qui était devenu les « productions animales ». Les animaux sont dès lors une matière première, un minerai, pour l'industrie. La sélection cible la productivité et la qualité technologique. Les caractéristiques des nouveaux modes d'élevage sont « concentration » et « claustration », puisqu'il s'agit d'automatiser le travail pour produire de gros volumes, chaque animal individuel rapportant de moins en moins. Pour l'exploitation agricole l'alternative est dès lors grandir ou disparaître. Les mots d'ordre sont « performance » et compétitivité ».

Il se trouve qu'il était impossible de faire survivre et reproduire des animaux dans ces conditions sans les traiter systématiquement aux **antibiotiques**. Leur performance était dopée aux antibiotiques et aux hormones. Dans ce contexte sont nés un certain nombre de **scandales alimentaires**. L'« élevage industriel » a eu une mauvaise image. C'est pourquoi ses acteurs l'ont renommé « élevage moderne » ou « rationnel » ou « conventionnel ». Une notion hautement symbolique, caractérisant le système, est celle de « cages batteries ».

Face à cette évolution, la société a réagi avec des poussées de **dégoût**, au fil des scandales alimentaires, et par ailleurs avec un mouvement de **compassion** pour les animaux. La bataille contre les cages batteries pour poules pondeuses dure près d'un demi-siècle, et ce n'est pas fini.

**La majorité des scientifiques**, chercheurs de l'INRA, zootechniciens, vétérinaires, se sont impliqués pour faire fonctionner ces systèmes industriels sans que les animaux n'en meurent, avec des performances maximales et, de plus en plus, une amélioration quoique fragile des résultats sanitaires à force de désinfecter, de vacciner, de traiter, de construire des barrières sanitaires, et de corriger certaines erreurs de l'alimentation industrielle. Tous ces outils apportent des profits majeurs à l'industrie. Le système semble « fonctionner ». Et pourtant, aujourd'hui encore, des personnes qui ont été amenées à y travailler, en reviennent écoeurées : ramassage quotidien des poules mortes en cages, conditions de vie nauséabondes des dindes, mutilations diverses et variées, tristes veaux seuls en case, ambiance de lisier, performance sans sentiments, etc : des témoignages en clash avec la communication officielle des filières, conçue et aseptisée par des lobbyistes professionnels.

Dans le but **d'obtenir des lois qui interdisent des systèmes de mal-traitance**, le premier défi a été de **démontrer que, réellement, les animaux souffrent**. Cette souffrance était en effet niée et minimisée. Les formations agronomiques et vétérinaires étaient des écoles de l'abrutissement, un moule pour produire des gens très sûrs d'eux, éduqués pour parler d'« anthropomorphisme » en prenant de très haut les sentiments humains de compassion.

Dans ce contexte **la science du bien-être animal a débuté en tant que science de la souffrance animale**, avec en priorité **la physiologie du stress**, et une grande prédilection pour des dosages de cortisolémie, le cortisol étant considéré comme l'indicateur du stress et donc de la douleur. Souvent il s'agissait de prouver des évidences à des collègues qui les mettaient en doute, tel que la douleur d'une castration à vif.

Aujourd'hui règne **un consensus scientifique quant aux preuves ou indicateurs de la souffrance**. Tout d'abord, il est faux d'imaginer qu'une bonne productivité traduit un bien-être satisfaisant. Par contre une **chute subite dans la productivité** peut signifier un problème. Un mal-être important peut être révélé par des **lésions ou des maladies** (p.ex. une infection suite à des blessures des téguments en raison de l'inconfort). Toute maladie cause en soi un mal-être. Des **mesures physiologiques** comme le cortisol peuvent fournir des indications quant à l'état psychique de l'animal, mais elles sont sujettes à interprétation. Or **les indices les plus fins et les plus précoces d'un problème de bien-être sont les signes comportementaux**. Le comportement peut exprimer la douleur, la peur, le stress, l'ennui, la frustration, la privation. Il peut s'agir d'un changement dans les activités quotidiennes et les contacts

sociaux, d'une position du corps, de nervosité, de léthargie, de comportements anormaux comme les morsures des barrières chez les truies, la caudophagie des porcs, le picage des poules, les mouvements de langue des veaux privés de tétée et de fourrage grossier.

Un consensus très large approuve en tant que fondement d'une politique de bien-être animal, **les « 5 libertés » diffusées par le Farm Animal Welfare Council dès 1979 :**

**Liberté de faim et de soif** – par un accès aisé à de l'eau fraîche et à une alimentation qui maintient la pleine santé et force

**Liberté d'inconfort** – en mettant à disposition un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortable

**Liberté de douleur, de blessure, et de maladie** – par la prévention ou par un diagnostic et un traitement rapide

**Liberté d'exprimer le comportement normal** – en mettant à disposition suffisamment d'espace, un équipement approprié, et la compagnie de congénères

**Liberté de peur et de détresse** – en assurant des conditions et un traitement qui évitent la souffrance mentale.

Ces principes ont l'air simple et évident, et pourtant les conditions de production conventionnelles sont en conflit avec chacun d'eux. Il est important de prendre en compte toute la définition et pas seulement le titre (ici en gras). Ainsi le premier principe dit en bref : « protection contre la faim et la soif ». Or la précision d'une « alimentation qui maintient la pleine santé et force » condamne aussi toute alimentation excessive et déséquilibrée souvent liée à l'hyper-productivité, incompatible avec le bien-être et une santé durable, telle que la production de foie gras qui n'a plus rien à voir avec « la pleine santé et force » mais conduit directement à la mort, idem le veau blanc, les vaches, poulets et dindes poussés à bout de leur soi-disant « potentiel génétique », etc. **Ils sont loin d'avoir faim et soif, mais loin aussi de la pleine santé et force.**

Le principe le plus contesté et sensible est celui du **comportement naturel**. Pour certains acteurs respectivement textes de loi, il se limite à pouvoir se lever, se coucher et étendre les membres, et se retourner, et ingérer la quantité de nutriments et d'eau nécessaires à la croissance et à la reproduction. Par contre pour des gens honnêtes et instruits, cela inclut le programme comportemental naturel dans toutes ses grandes fonctions :

- recherche et ingestion alimentaire, par exemple : pâture pour les herbivores, tout en avançant pas par pas, et en coupant ou arrachant l'herbe (selon l'espèce), et en choisissant les plantes et les endroits,... ; pour les porcs, pâture un peu, mais beaucoup fouiller dans la terre, et rechercher, manipuler, mâcher, travailler, détruire, ingérer, pendant près de 70% du temps d'activité ; pour les poules, gratter et picorer pendant des heures, aussi attraper par exemple une souris si l'occasion se présente ; avec toujours une composante sociale et notamment d'apprentissage social... La nourriture doit donc être suffisante, physiologique, ne pas générer des pathologies, et permettre l'expression du comportement correspondant sans créer des frustrations et du stress.
- mouvement (marcher, courir, voler, battre des ailes, sauter, jouer...),
- repos dans un endroit approprié, en sécurité, sans dérangement, en fonction de l'abri et du confort recherché, et de la proximité sociale, en fonction de la température,...
- toilettage : se lécher, se gratter, pour les volailles prendre un bain de poussière...
- excrétion : ce qui pose surtout un problème d'aménagement de l'espace pour le producteur,
- comportement social : là encore il s'agit d'un vaste éventail de comportements, qui va du besoin absolu de la présence de congénères – tous nos animaux d'élevage sont des espèces éminemment sociales – jusqu'aux comportements sexuels et de lien entre mère et petit, entre animaux en parenté et en particulier entre mère et fille qui reste souvent un lien fort et durable, et d'affinités et d'amitié (oui, le terme est licite) entre individus. Reste le comportement hiérarchique et

agonistique, et le souci en élevage est que ce comportement ne génère pas de dommages et pas de stress chronique ; il faut donc que la structure de l'espace et la densité des animaux soient appropriés.

- **Revenons sur l'exploration** : c'est un besoin comportemental et mental plutôt transversal, puisqu'il s'agit d'explorer des lieux (sécurité ? abri ? confort ? tranquillité ?), des ressources alimentaires, la présence de congénères. Les animaux sont curieux. Ils aiment la nouveauté. En particulier les porcs en ont un besoin très fort.

Voici pour les besoins comportementaux.

D'autres approches du bien-être animal mettent l'accent sur une **insertion harmonieuse de l'animal dans son environnement**, ou sur son aptitude à faire face à cet environnement physique et social y compris ses contraintes, en s'y adaptant sans subir de dommages. Sa capacité d'adaptation ne doit pas être dépassée.

Quant à toutes ces questions, la Commission européenne dispose d'une série impressionnante **d'expertises scientifiques** sur le bien-être de quelques espèces et catégories d'animaux, rédigées par le Comité Scientifique Vétérinaire, devenu aujourd'hui AHAW au sein de l'EFSA. Ces expertises sont à la base des propositions de directives par la Commission. *Elles sont téléchargeables sur le site de l'EFSA.*

La recherche a progressé. Aujourd'hui elle perçoit l'essentiel du bien-être au niveau du ressenti de l'animal, donc de ses émotions. Et l'animal, pour être bien, mérite **d'avoir des émotions positives, agréables**, bien au-delà du seul évitement des états de souffrance manifeste et en particulier peurs et privations chroniques. Parmi les émotions agréables il y a d'abord l'activité dite « searching » (*selon J.Panksepp et T.Grandin*) considérée comme une émotion fondamentale, qui consiste à être actif et passionné, à rechercher en anticipant des événements agréables (p.ex. la nourriture), et c'est l'activité de recherche qui procure le plaisir. Ce type d'interaction sensée avec l'environnement stimule l'intelligence et aboutit à ce que l'animal trouve des réponses satisfaisantes aux situations et tâches qu'il rencontre. Des applications reconnues sont le besoin de gratter et picorer des poules, et le besoin d'explorer et de manipuler des matériaux appropriés, destructibles et de préférence comestibles chez les porcs. D'autres émotions agréables sont les interactions sociales positives, amicales, le maternage, la sexualité, et le jeu.

Sans prendre de risque de se tromper il est possible de prévoir qu'**à l'avenir** la science s'intéresse de plus en plus à **l'intelligence des animaux, à leur individualité, et à leurs liens sociaux**. Le non-respect des liens sociaux est en effet un problème particulièrement critique en élevage, qu'il s'agisse du déchirement de ces liens (p.ex. mère-jeune) ou de l'inexistence de tout lien social naturel (p.ex. les poussins n'ont plus aucun contact avec un animal adulte). La science met aujourd'hui en évidence les traces que laisse une privation ou une séparation précoce dans le cerveau du jeune animal, voire même un stress prénatal chez la mère.

Un autre enjeu qui prendra sans doute encore beaucoup d'importance est **l'impact du bien-être mental sur le système immunitaire**.

Il y a consensus pour **attribuer un rôle primordial à l'éleveur**. Un bon éleveur peut en partie compenser certains défauts d'un mauvais système, et un mauvais éleveur peut avoir des animaux malheureux dans un système qui pourtant aurait un potentiel d'excellence. Globalement, les systèmes alternatifs sont plus exigeants en matière de compétence et de suivi. Le rôle humain est évincé lorsque des installations automatisées, gérées par ordinateur, abritent des dizaines voire des centaines de milliers de poules pondeuses. Le rôle du salarié consiste alors essentiellement à passer dans les rangs pour ramasser les mortes et s'il veut bien achever les agonisantes. Un terme adéquat est déshumanisation.

Les bases scientifiques étant ce qu'elles sont, il s'y greffe **des divergences d'ordre éthique ou idéologique qui marquent le débat actuel**.

Il y a d'abord un **problème d'honnêteté scientifique**. Les filières qui combattent toute contrainte qui pourrait leur être imposée au titre du bien-être animal, entretiennent une stratégie du doute. Les publications rédigées dans cet esprit arrivent à des conclusions assez stéréotypées du genre qu' « on ne sait pas encore » – quitte à nier des évidences -, et qu'il faut davantage de recherches (donc de crédits) avant d'imposer des contraintes aux éleveurs.

Ensuite se pose la question de **l'engagement éthique**. En France une certaine idée sur la neutralité scientifique a fait beaucoup de dégâts. C'était la conviction énoncée par *Pierre Le Neindre (conversation personnelle)*, longtemps un des principaux experts en la matière, qu'un scientifique engagé ne serait plus crédible au niveau scientifique. Le rôle du scientifique serait seulement de fournir des données aux décideurs politiques. Ainsi les scientifiques français « neutres » ont laissé le champ auprès des politiques libre, au profit de lobbyistes, et le niveau du débat notamment auprès du Parlement en est très atteint. Dans d'autres pays se sont créées pendant ce temps des associations de scientifiques reconnus et engagés pour le bien-être animal. Quant aux vétérinaires, certains épousent la doctrine économique dominante de la compétitivité (qui semble avoir eu des vertus quasi tétanisantes sur les esprits), d'autres, ailleurs, ont eu comme paradigme « dans le doute, pour l'animal ». Le fait est que, à titre d'exemple, les vétérinaires français ont été plus tardifs, comparé à d'autres pays européens, à se sensibiliser à la douleur des vaches.

Sur le fond, **la divergence** est la suivante : **est-ce qu'on veut adapter l'animal au système de production** (industriel en l'occurrence), **ou est-ce qu'on veut adapter le système à l'animal**, ce qui signifie dans de nombreux cas de devoir changer de système et inventer de nouveaux systèmes. Adapter l'animal au système peut signifier de sectionner les becs des volailles et les queues des porcs, de brûler les cornes des bovins, et tout simplement de sélectionner des animaux qui supportent ces conditions de vie (concentration et claustration) et ce niveau de performances durant le peu de temps qu'ils vivent, et qui s'y reproduisent. Toutefois aujourd'hui se pose aussi de plus en plus le problème inverse de (ré)adapter des races et des souches issus d'un productivisme sans scrupules à des conditions de vie qu'on estime plus naturelles et plus saines, telles que les offre l'agriculture biologique et fermière. Ce qui se traduit par une demande de vaches rustiques, de porcs et de poules sans tendance aux troubles du comportement (cannibalisme et picage), de truies qui font attention à ne pas écraser leurs petits.

**La question des repères** devient dès lors fondamentale. Les acteurs et défenseurs des systèmes productivistes font valoir que **la sélection a déjà transformé et adapté les animaux au système industriel** et qu'il y a moyen de les modeler un peu comme on veut, avec l'aide de la génomique très à la mode, et ceci dans un jeu d'hypothèses plutôt spéculatives où les interrogations sont nombreuses. D'autres, et nous en faisons partie, appuyés sur un large consensus scientifique, constatent que **les races domestiques actuelles partagent toujours de nombreuses caractéristiques avec leurs ancêtres sauvages**, et ceci **en particulier au niveau comportemental**. Ainsi le porc domestique a gardé le comportement du sanglier. Certes, des comportements peuvent changer en intensité – il est possible de sélectionner sur le comportement -, mais **globalement on ne change pas la structure d'un cerveau issu d'une évolution de millions d'années**. Par contre, en sélectionnant à outrance certains traits, on risque fort d'entraîner des déséquilibres par ailleurs, et c'est effectivement ce qui s'est passé. **Il y a donc lieu de tenir compte de la nature d'une espèce et de la respecter. C'est l'éthologie, science du comportement, qui a un rôle fondamental à jouer, autant pour comprendre les comportements et les besoins des animaux, que pour concevoir des systèmes qui puissent répondre à ces besoins**. Or ce n'est pas une pseudo-éthologie pratiquant des tests statistiques sur des animaux en cages et en claustration et densité extrême, qui pourra apporter des réponses crédibles, mais une éthologie qui étudie les animaux dans un environnement semi-naturel où ils peuvent exprimer ce qu'ils sont.

Par ailleurs **le comportement d'un animal est aussi le résultat d'un apprentissage et d'expériences individuelles**, et les programmes comportementaux sont en grande partie des programmes ouverts qui seront façonnés par l'histoire des interactions de l'individu avec son environnement physique et social. **Il faut dès lors un environnement riche et diversifié pour satisfaire les besoins cognitifs et émotionnels des animaux** et pour éviter ainsi des effets de privation et de stress chroniques. La sélection

peut certes privilégier des animaux nerveux ou des animaux calmes, mais **il appartient au système d'élevage et à l'éleveur d'apporter un environnement qui rassure les animaux et les met en confiance, stimule leur curiosité, satisfait leur besoin d'explorer et de s'occuper, et leur permet de bénéficier de liens sociaux stables dans la durée avec des congénères.**

**La personne de l'éleveur et la relation homme-animal** font aussi l'objet de recherches scientifiques. C'est *Jocelyne Porcher, dans divers ouvrages*, qui a insisté sur la souffrance au travail, qui résulte de la déshumanisation du système industriel par la doctrine de la performance et de la compétitivité, système incompatible avec les « sentiments » que voudraient avoir les éleveurs et salariés envers leurs animaux. Il se trouve que le système industriel a intégré certaines critiques mais en déviant le sens. Désormais le terme « être animalier » est dans toutes les bouches. Mais cela ne signifie rien de plus que d'être un gentil gardien de prison qui occasionnellement caresse ses prisonniers. Il reste encore beaucoup de chemin à faire jusqu'à laisser aux animaux une certaine liberté et autonomie pour vivre une vie intéressante et qui en vaut la peine pour eux, conformément à leur nature. C'est sur la base d'une réelle communication avec des animaux libres de bouger, dans un environnement naturel, que le « vivre avec les animaux » peut déployer tout son potentiel de bonheur.

**Il se pose en dernier la question de l'évaluation du bien-être animal.** Anticipons le nœud du débat : **est-ce qu'on donne la priorité aux moyens ou au résultat ?**

Les filières pratiquent la stratégie du doute. Elles ne se lassent pas de réclamer des bases objectives et scientifiques, ce qui semble recevable, sauf que le but manifeste est de contester et de retarder toute tentative de réglementation et de remise en question qui pourraient en résulter quant aux systèmes industriels actuels. **C'est un enjeu majeur pour les filières industrielles d'influencer les critères d'évaluation**, et c'est pourquoi les « bases objectives et scientifiques » méritent un regard particulièrement lucide. Les filières industrielles pourraient avoir gagné une première bataille en ce qui concerne la « *Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil et au Comité Economique et Social Européen sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* », publiée le 19 janvier 2012 (voir 1.3.4).

**Historiquement, l'évaluation des systèmes d'élevage quant au bien-être animal s'est appuyée sur un repérage des bâtiments et de leur équipement, donc des « moyens » mis en œuvre.** Les labels des pays voisins axés sur le bien-être animal ont défini des cahiers des charges avec des surfaces minimales, des obligations de litière, des obligations alimentaires, éventuellement la sortie en plein air, etc., en fonction des catégories d'animaux.

Par rapport à cette approche se posent **deux questions.**

La première concerne **les systèmes alternatifs.** Certains moyens sont là, mais le respect de surfaces minimales et de sortie en plein air (par exemple) ne garantit pas automatiquement dans tous les cas une bonne santé animale ni p.ex. un groupe social harmonieux, l'absence de peur et de lésions. En effet, le système peut présenter des points faibles à risques qui seraient à corriger, et l'éleveur peut faire des erreurs ou ne pas prendre le temps nécessaire pour bien s'occuper des animaux. D'où **l'intérêt de prendre en compte non seulement les moyens mis en œuvre, mais aussi le résultat sur l'animal, donc d'évaluer les animaux, leur état de santé, d'éventuelles lésions, et leur comportement.**

La deuxième concerne **les systèmes industriels** : comment évaluer et améliorer le bien-être animal dans des systèmes industriels dominants ? **Evaluer des « moyens »** (en termes de surfaces, de litière, de lumière, de sortie en plein air...) **n'est pas flatteur dans un système basé sur la concentration et la claustration.** C'est pourquoi les filières industrielles veulent à tout prix ne pas évaluer le bien-être par rapport aux « moyens » mais « sur l'animal ». Il existe en effet **une marge de progrès certaine au niveau de la santé animale**, ce qui va dans le sens du bien-être mais aussi dans le sens le plus strict de la productivité, donc cela ne dérange personne dans les filières industrielles, car c'est de toute façon une préoccupation constante, tant les animaux sont fragilisés. Ainsi l'amélioration du système de ventilation

réduit les maladies respiratoires. A tous les niveaux l'hygiène, la prophylaxie, les barrières sanitaires réduisent les pathologies (sauf en cas d'échec)- et les saisies à l'abattoir. C'est cette approche élémentaire mais très restrictive du bien-être qu'exerçait le directeur (récemment retraité) de l'Unité de l'épidémiologie et de bien-être du porc de l'ANSES Ploufragan, qui estime qu'au-delà c'est du luxe et que de toute manière l'éthique recule devant les intérêts commerciaux. Or même ces améliorations de l'hygiène et du statut sanitaire sont fragiles. Les maladies émergentes se succèdent. Certains risques sanitaires sont liés au système. Ainsi *une évaluation allemande de 169 systèmes d'élevage (KTBL : Nationaler Bewertungsrahmen Tierhaltungsverfahren)* rejette un certain nombre de systèmes industriels conventionnels pour une double raison : autant les risques sanitaires que les privations comportementales ne sont pas corrigibles en restant dans ce système. Pour améliorer significativement la situation, il faut changer de système. Il se trouve que les systèmes alternatifs sont en général plus aptes à la correction des points faibles.

**Les résultats (2010) du programme de recherche européen « welfare quality »** apportent des avancées quant à une évaluation globale et cohérente du bien-être sur l'animal. Mais le résultat semble **accommodant envers le système industriel** ; ainsi, pour les porcs, le coefficient de la note quant à l'occupation des animaux avec des matériaux manipulables est particulièrement faible, ce qui semble fait sur mesure pour arranger le système de production sur caillebotis intégral. La méthode est critiquée pour sa complexité et son coût : il faut, avec une formation solide, une journée entière pour évaluer un élevage. C'était sans doute le prix à payer pour que des scientifiques de tendances et de convictions différentes tombent à peu près d'accord. Il est d'autant plus surprenant que la Commission préconise ce genre d'évaluation sous prétexte de simplification.... (*Communication de la Commission sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015, 19 janvier 2012, p. 7*).

Si cette dernière Communication de la Commission semble largement acquise à l'évaluation « objective » du bien-être sur l'animal, les *deux derniers rapports de l'EFSA (European Food Safety Authority) de début 2012* apportent un petit b-moll à cette doctrine dernier cri. Il s'agit en premier de « *Scientific Opinion on the use of animal-based measures to assess welfare in pigs* », et le même titre concernant les vaches laitières. Ces deux opinions expriment dans leurs recommandations sous 1. que **des combinaisons entre mesures basées sur l'animal et mesures non basées sur l'animal devraient être appropriées** pour répondre aux objectifs (législation, conseil en management, respect de cahier des charges). Les mesures sur l'animal sont très utiles (lésions, comportement, thermorégulation, boiteries, maladies, mutilations,...). Cependant le lien entre moyen (input) et effet sur le bien-être peuvent être complexes et non spécifiques. Certaines causes de problèmes peuvent être rapidement corrigées, d'autres non. **Dans certains cas des mesures non basées sur l'animal sont plus efficaces pour maintenir le bien-être.**

**On peut conclure que l'évaluation du bien-être animal doit reposer à la fois sur des moyens et sur des résultats sur l'animal. Une méthode pour faire le lien entre les deux est de plus en plus développée ces dernières années : il s'agit de l'évaluation des risques.** Ainsi l'EFSA a publié en janvier « *Scientific Opinion Guidance on Risk Assessment for Animal Welfare* » et en février 2012 « *Relationships between animal welfare hazards and animal-based welfare indicators* » L'«évaluation du risque» évalue l'exposition aux facteurs déjà identifiés, caractérise les conséquences, et en dernier détermine le risque. Ce travail ne peut être fait que si des données pertinentes sont disponibles, et donc les facteurs à risque déjà connus... En matière de bien-être animal, dans la plupart des cas des facteurs multiples engendrent des conséquences multiples. Cette approche traduit un engouement des chercheurs pour les méthodes et concepts statistiques, tout en restant assez répétitive quant aux données concrètes. Est-ce que les formules mathématiques et statistiques sont vraiment la meilleure traduction des douleurs et émotions que ressentent nos animaux ? Il reste à voir si ce genre d'outil aboutira à davantage d'efficacité politique et pratique. **Une bonne nouvelle est que cette méthode veut aussi s'intéresser aux facteurs qui engendrent un bien-être élevé.**

**Si Alsace Nature développe ses propositions de valorisation du bien-être animal et de la biodiversité, c'est dans la profonde conviction que le respect du vivant n'est pas un luxe, et qu'il y a lieu de tenir compte à part entière non seulement de la bonne santé des corps mais aussi du fonctionnement de cerveaux intelligents et sensibles, en harmonie avec l'environnement.**

## 2.1. Le bien-être animal

### 2.1.2 Les normes : insuffisantes et mal appliquées

*L'essentiel en bref*

**Les normes sont d'abord insuffisantes.** La Commission valide environ **une directive en deux ans**, concernant à chaque fois **seulement une seule catégorie d'animaux**. Les textes s'appuient sur des **expertises scientifiques**. Mais le plus souvent, lorsqu'un **bon principe** est énoncé, il est suivi par **les exceptions** qui sont acceptées et de ce fait privent les bons principes de leurs effets. Des exemples tirés de la protection des porcs le démontrent bien. Les directives sont faites pour remédier à l'un ou l'autre des pires excès, mais **sans gêner ou remettre en question les pratiques d'usage en élevage industriel** qui restent **largement incompatibles avec le bien-être des animaux**.

Les directives comportent en effet l'un ou l'autre point qui est **un levier pour l'innovation** et une évolution favorable. En l'absence d'application des textes, l'effet levier est perdu.

L'**innovation demandée** procure une **marge de manœuvre**. Il faudrait donc que **la recherche et le conseil technique** en élevage soient étroitement associés à une application optimale des nouvelles réglementations. Or le drame est que l'encadrement professionnel tout comme les autorités compétentes et les aides d'Etat accompagnent volontiers – pas toujours - **une mise aux normes a minima « aussi mauvais que permis », au lieu d'orienter les investissements des éleveurs vers du « aussi bien que possible »**. Ces erreurs sont en cours avec la **mise aux normes des truies (pas de litière, peu d'espace, cages en maternité) et des poules pondeuses (cages aménagées)**.

De surplus, **les textes sont très mal appliqués**, surtout s'il s'agit d'éthologie et pas seulement de centimètres au carré. Une nouvelle plainte à la Commission contre la France a permis de faire le point sur les violations en matière de formation des éleveurs, inspections, matériaux manipulables pour les porcs (les chaînes étant utilisées mais pas conformes) et caudectomie (courante, alors qu'elle est interdite en routine), distorsion de concurrence par des aides accordées à des élevages non conformes, et les autorisations d'exploiter pour des élevages non conformes.

C'est clairement au niveau de **la volonté politique**, au niveau de **l'indépendance par rapport aux acteurs économiques** et au niveau des **moyens disponibles** que **la protection des animaux en France doit fondamentalement changer**. Il y a besoin, sans attendre, de pionniers dans les régions.

### Des normes insuffisantes

Souvent les directives concernant la protection des animaux d'élevage sont appelées les « normes bien-être ». Une telle appellation induit les usagers lourdement en erreur, et en particulier les éleveurs : ils peuvent imaginer que la « mise aux normes » assure à leurs animaux le « bien-être ». En réalité, il s'agit de directives « établissant les **normes minimales** relatives à... » telle ou telle catégorie d'animaux. La Commission européenne sort environ une directive tous les deux ans, concernant même pas toute une espèce mais en général une catégorie. A ce rythme il faudra plus d'une génération pour couvrir tous les domaines, et de surplus chaque directive est rapidement dépassée.

D'ailleurs, la Commission prévoit, dans sa « *Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* » pour l'année 2014 une « **éventuelle proposition législative visant à simplifier le cadre législatif de l'UE dans le domaine du bien-être des animaux** ». Cette idée

peut être intéressante, mais elle est aussi doublement inquiétante. Elle est susceptible de signifier l'abandon des directives spécifiques actuelles (voir ci-dessous), déjà peu exigeantes, pour reculer encore davantage. Deuxièmement, il s'agit de mettre à la place une législation cadre basée sur des indicateurs sur l'animal. Ces indicateurs peuvent être choisis de manière plus ou moins complaisante envers les filières industrielles, et en tout cas, promettent d'intenses batailles de lobbying pour des années à venir, avant d'être appliqués.

Les directives existantes ou futures s'appuient au départ sur des **expertises scientifiques** approfondies, téléchargeables en langue anglaise sur le site de l'EFSA, qui ne sont pas nécessairement consensuelles mais qui résument les très nombreuses publications disponibles. Les conclusions sont en général prudentes, mais certains éléments de mal-être majeur sont clairement désignés (et confirment la pertinence des campagnes des associations de protection des animaux). Cela constitue la base scientifique des évolutions que sont censées induire les nouvelles directives. Ainsi chaque directive comporte quelques leviers réglementaires pour faire évoluer ce qu'il y a de pire dans les pratiques usuelles. Mais il n'y a jamais de remise en question de l'élevage industriel en soi et de l'élevage concentrationnaire en claustration totale. D'une part le poids politique des filières dans les Etats membres sur leurs Ministères respectifs suffit pour l'empêcher, d'autre part la plupart des scientifiques sont issus du milieu des productions animales « performantes » et acceptent le productivisme. Ceci dit, le traitement tout de même rigoureux des **questions de santé animale** est révélateur de très nombreux problèmes de bien-être, et les **besoins comportementaux** ont acquis une place importante dans l'étude du bien-être animal, ce qui constitue une avancée remarquable. Quant à la santé, il est démontré que les cages pour truies comme les cages à poules induisent des pathologies générant des souffrances. Quant au comportement, il est désormais acquis et acté qu'une poule a besoin de picorer et de gratter, de pondre dans un nid, de se reposer sur un perchoir, et de prendre des bains de poussière. Il est reconnu et admis qu'un porc a besoin d'explorer et de manipuler des matériaux, qu'une truie a besoin de matériau de nidification avant la mise bas, et que tous les porcs ont besoin de vivre avec des congénères. Et tout cela sans trop gêner les acteurs de l'élevage concentrationnaire en claustration ?

Dans ce contexte de rapports de force, **contorsions, contradictions et absurdités au sein même des directives** sont préprogrammés. Nous nous limiterons ici à **quelques exemples** ; toute analyse approfondie des autres textes en révélera d'autres.

Quelques directives spécifiques s'appliquent à une catégorie d'animaux (veaux, poules pondeuses, porcs et poulet de chair). **La directive générale Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages** s'applique à toutes les espèces. Le point 7. de l'Annexe paraît révoltant dans ses contradictions que, pardonnez-le, il impose quelques réflexions sur le dysfonctionnement du cerveau humain qui aligne une affirmation et sa négation, offrant ainsi une affirmation à l'opinion publique friande de protection animale, et offrant en même temps sa négation aux filières de production animale. Ainsi l'absurde est la normalité politique. Ces propos confirment et illustrent des résultats de recherche psychologique qui montrent que - dès l'âge de quatre ans ! - les individus de notre espèce penchent à affirmer sciemment des erreurs afin de s'aligner sur les propos majoritaires de leur groupe social. Pauvres animaux d'élevage ! Voyons :

*(Annexe) « 7. La liberté de mouvement propre à l'animal, compte tenu de son espèce et conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques, ne doit pas être entravée de telle manière que cela lui cause des souffrances ou des dommages inutiles. Lorsqu'un animal est continuellement ou habituellement attaché, enchaîné ou maintenu, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques. »*

D'abord cela suggère qu'il puisse y avoir des souffrances et dommages « utiles ». Le débat entre éthique et cynisme de la compétitivité est ouvert. Ensuite il est accepté qu'un animal puisse être continuellement

attaché, enchaîné ou maintenu en ajoutant avec hypocrisie qu'il faut lui laisser « un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques », alors qu'il est évident que les besoins physiologiques incluent le besoin de bouger (marcher, courir, battre des ailes, entraîner les systèmes cardio-vasculaires, locomoteurs et respiratoires...) et que les besoins éthologiques incluent d'autant plus le besoin de bouger et d'interagir. Or l'« expérience acquise » n'est dès lors qu'un euphémisme révérencieux pour désigner les pratiques agricoles usuelles, et les « connaissances scientifiques » révèlent les controverses au fil des décennies, non sans fond idéologique, entre gens qui reconnaissent les besoins des animaux et négationnistes. Quoi qu'il en soit, avec une telle approche, l'« espace approprié » pour un animal immobilisé devient dès lors un combat à méthodologie de statisticiens pour ajouter ou refuser des centimètres au carré au minimum accordé par individu. Il a ainsi été brillamment légiféré que « un espace libre doit être aménagé derrière la truie ou la cochette pour permettre une mise bas naturelle ou assistée. »

Cette **piètra logique** se poursuit jusque dans les résultats du coûteux programme européen de recherche « welfare quality ». L'évaluation de la 'facilité de bouger' (*ease of movement*, page 33) des truies allaitantes se contente d'évaluer si la truie peut se lever et se coucher dans sa cage et si la cage est adaptée à la dimension de la truie ou non (*crate is adequate/inadequate for the size of the sow*). Bref, si la cage est plus petite que la truie ce n'est pas bon... Bravo ! (Notez qu'en Suède et en Suisse les cages en maternité sont déjà abandonnées). L'effet d'annonce prime : « plus aucune truie n'est attachée ! ». Or l'attache a été interdite et remplacée par la fixation de la truie entre deux barrières ; la truie ne bouge pas plus qu'avant, dans certains cas moins, et elle n'a plus de paille ; le seul progrès est le fait qu'il n'y a plus de sangles qui s'incrudent dans la chair parce que l'agriculteur n'a pas adapté la sangle à la circonférence de la truie (et le vétérinaire ne disait rien car « ce sont des clients »). Aujourd'hui, des lésions proviennent du frottement contre les barrières.

Restons pour nos **exemples d'insuffisances avec la directive 120/2008/CE relative aux normes minimales pour la protection des porcs**. Montrons à quel point la déclaration d'un bon principe est immédiatement suivie de la dérogation à ce principe :

- Il est dit que les truies devront désormais être logées en groupe, pour abandonner les cages à la dimension de la truie (dites 'stalles individuelles') ; en réalité, les cages restent autorisées en maternité (une semaine avant la mise-bas jusqu'au sevrage), en période d'insémination, et le premier mois de la gestation, ce qui peut revenir à une durée de blocage qui n'est pas loin de la moitié de l'année,
- Les truies doivent bénéficier de matériaux manipulables – un besoin essentiel ! - lorsqu'elles sont en groupe ; vu les faits exposés ci-dessus, elles peuvent en être privées près de la moitié du temps c'est-à-dire tant qu'elles ne sont pas en groupe mais en cage individuelle,
- Les truies doivent en principe bénéficier d'un sol plein partiel (non perforé) ce qui suggère (effet d'annonce) la fin du caillebotis (sol perforé) intégral ; or il n'en est rien : le sol plein est défini par un maximum de 15% d'ouverture, alors que pour le sol perforé la norme est de 20% d'ouverture. La différence entre les deux est en effet si faible que dans les faits le caillebotis intégral reste autorisé, et l'instruction française officielle en matière de conditionnalité ne se prive pas de l'écrire.
- Avant la mise-bas, la truie doit disposer de matériaux pour la nidification, vu que son instinct la pousse très fortement à construire un nid pour ses petits ; or ce n'est pas une obligation si le système de gestion des effluents « ne le permet pas » ce qui est soi-disant le cas en caillebotis intégral, système largement dominant ; le résultat est que les truies n'ont pas de matériau de nidification.
- Le sol est réglementé quant aux dimensions du plein (environ 80 %) et du perforé (environ 20 %) selon l'âge des animaux ; mais cela uniquement s'il s'agit de béton ! Sur sol en fonte ou caillebotis fil rien n'est réglementé, et c'est laisser libre cours à l'inconfort maximal des animaux.
- Les animaux doivent avoir accès à une aire de couchage confortable du point de vue physique et thermique ; or le caillebotis intégral reste autorisé alors qu'il ne procure aucun confort, ni physique ni thermique.

- Les mutilations sont autorisés sous certaines conditions sans la moindre anesthésie durant la première semaine de la vie, alors que, au-delà des 7 jours, une anesthésie est obligatoire ; or il est avéré et reconnu que la douleur du tout petit animal est tout aussi intense que celle du plus grand – seulement, plus il est petit, moins il peut se défendre.

Ces quelques exemples montrent bien dans quel esprit et dans quelles tensions sont élaborées ces directives, et à quel point il est fondamental de **ne pas confondre les « normes » avec le « bien-être »**.

**Toutefois, certaines obligations actées dans les directives donnent des impulsions fortes pour faire évoluer les systèmes d'élevage dans le bon sens.** Ainsi un point précis peut constituer un levier pour induire des innovations. C'est le cas pour les poules pondeuses, où les nouvelles exigences en matière de cages dites aménagées rendent la production en cages batteries légèrement plus chère avec des incertitudes quant à l'efficacité des aménagements et quant aux choix d'achat des consommateurs, en même temps les systèmes alternatifs aux cages sont validés et développés, ce qui favorise le basculement du système cage vers un système alternatif.

**Encore faut-il que la réglementation soit réellement appliquée !** Sinon l'effet d'innovation est perdu.

La nécessaire innovation procure une marge de manœuvre. **Il faut donc que la recherche et le conseil technique en élevage soient étroitement associés à une application optimale des nouvelles réglementations.** Or le drame est que l'encadrement professionnel tout comme les autorités compétentes, pratiquent **une mise aux normes a minima « aussi mauvais que permis »**, au lieu d'orienter les investissements des éleveurs vers le « aussi bien que possible ». C'est ce qui se passe actuellement avec la mise aux normes a minima des truies (pas de litière, peu d'espace, cages en maternité) et des poules pondeuses (en cages aménagées) : aussi mauvais que permis, voire encore plus mauvais que permis.

En effet, certaines normes ne sont pas appliquées...

D'ailleurs, dans sa « *Communication sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* », la Commission le souligne.

## Des normes mal appliquées

**Le sujet est vaste.** Citons pour mémoire toutes les non conformités récurrentes lors du transport des animaux, les non conformités et dysfonctionnements dans les abattoirs avec les ratés de l'étourdissement et l'abattage rituel, l'absence de soins pour les animaux malades.

Quant aux bâtiments d'élevage et leurs équipements, **il semble relativement facile pour les techniciens et pour les inspecteurs de comprendre des normes qui concernent des surfaces minimales par animal, alors que des obligations qui relèvent de l'éthologie ne sont pas prises au sérieux.**

**Le dépôt d'une plainte à la Commission européenne contre la République française pour non application de la directive concernant les normes minimales relatives à la protection des porcs** (voir dossier de presse sur le site d'Alsace Nature) a été l'occasion d'enquêter comment il se fait que deux obligations qui sont la clé d'un réel progrès au niveau du bien-être des porcs, sont systématiquement ignorées et déformées. Il s'agit de l'obligation de donner à tous les porcs l'accès permanent et suffisant à des matériaux manipulables conformes (voir ci-dessous) et de l'interdiction de sectionner les queues des porcs en routine. La violation des obligations légales a pu être démontrée à 6 niveaux :

1. Violation de l'article 6 de la Directive qui dispose que les Etats membres doivent veiller à ce que des **cours de formation adéquats** soient organisés. Or, la formation des éleveurs est déléguée à l'Institut Technique du Porc qui ne délivre pas une information conforme à la réglementation mais qui poursuit des stratégies de lobbying.

Par ailleurs le décret et l'arrêté du 5 octobre 2011 autorisant les éleveurs et salariés à réaliser des actes de médecine et de chirurgie sur les animaux d'élevage, définit certes des formations reconnues, mais reconnaît par ailleurs comme équivalent à une formation « *une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de l'élevage* », ce qui équivaut à donner l'autorisation de castrer et caudectomiser en rond sans la moindre formation quelconque et notamment en bien-être animal.

2. Violation de l'article quant aux **inspections qui doivent être effectuées sous la responsabilité des autorités compétentes**. Ces inspections se font selon un « vade-mecum » qui a été tenu au secret pendant plus de trois ans ; il a été publié sous la pression d'Alsace Nature qui a sollicité la CADA et le Tribunal Administratif. Le fait est que l'autorité compétente déforme elle-même le texte de la directive quant aux matériaux manipulables qu'il faut mettre à disposition des porcs. Par ailleurs la directive exige des mesures préventives avant caudectomie (section de la queue pour prévenir les comportements de morsure et cannibalisme), celle-ci étant interdite en routine. La caudophagie est une expression de désœuvrement et de détresse des porcs qui ne se voit pas ou peu (sauf en cas d'autres stress p.ex. alimentaires) sur des porcs qui vivent dans un environnement diversifié et approprié.) Le vade-mecum liste des mesures préventives qui contribuent aussi à réduire la détresse en cause, ce qui est bien, mais ceci a été considéré comme confidentiel par la Direction Générale de l'Alimentation. Comment améliorer des pratiques si les mesures utiles sont tenues au secret ? En fait, les mesures préventives ne sont jamais appliquées, et ne sont pas contrôlées lors des inspections, la caudectomie restant systématique.

Les résultats et l'efficacité des inspections devraient être transparents, selon la directive. Or il est évident que dans les quelques bilans succincts publiés, **les non conformités sont gravement sous estimées**, et certaines n'apparaissent même pas du tout.

**Le gouvernement n'a aucune politique ni stratégie en matière de protection animale** ; celle-ci est considérée comme étant le domaine de Bruxelles et une menace pour les filières françaises. Les moyens dont dispose le Bureau de la Protection Animale au sein de la Direction Générale de l'Alimentation sont dérisoires.

3. L'Annexe de la Directive prescrit que « *les porcs doivent avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux qui ne compromette pas la santé des animaux.* » Or, l'autorité compétente transforme le texte **en remplaçant « ou un mélange de ces matériaux » par « ou d'autres matériaux »**, ce que les filières, et notamment l'Institut Technique du Porc, **transforme en « objets » et « jouets », et, en définitive, en « chaînes »** quitte à positionner ces chaînes au sol. Ce qui est loin de matériaux organiques, naturels, cités par la Directive, que les porcs peuvent mâcher et détruire, et, idéalement, manger. Il y a eu en 2006 et en 2010 des **missions d'inspection de l'OAV** (Office Alimentaire et Vétérinaire européen) quant à la protection des animaux en élevage, et les rapports d'inspection ont clairement retenu que les chaînes ne sont pas suffisantes, et que les vade-mecums présentent des lacunes. Or rien n'a évolué depuis.
4. Quant à la **section partielle des queues, la violation de la directive** est tout aussi nette, et malgré les conclusions critiques de la mission d'inspection de l'OAV de février 2010 rien n'a changé.
5. Il y a **distorsion de concurrence** dès lors que certains éleveurs font le nécessaire pour respecter la directive (et le meilleur moyen est de prévoir une litière, ce qui permet de se passer de caudectomie) et que d'autres ne la respectent pas, dans l'indifférence des autorités. La distorsion de concurrence est **aggravée par les aides publiques** massives (aides d'Etat) pour des soi-disantes mises aux normes du logement des truies gestantes, alors qu'il n'est même pas prévu de respecter les normes quant aux matériaux manipulables et quant à l'intégrité des queues, et ceci dans un contexte de restructuration des élevages (jusqu'à plus de 150 000€ d'aides d'Etat pour une grande unité).
6. Les autorités accordent des **autorisations à des exploitations non conformes**. Les autorisations se font au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et la protection des animaux n'a aucune place dans la procédure d'autorisation. Certes, des normes en matière de

surfaces minimales sont comprises, mais les obligations concernant l'éthologie sont ignorées par les services de l'Etat ; pourtant, ce sont des obligations.

De telles listes de défaillances majeures pourraient être établies sans doute pour toutes les catégories d'animaux, le transport et l'abattage. Cela n'exclut pas que certains inspecteurs font leur travail aussi bien que possible, avec compétence et dévouement.

**Mais c'est clairement au niveau de la volonté politique, au niveau de l'indépendance par rapport aux acteurs économiques et au niveau des moyens disponibles que les choses doivent fondamentalement changer.**

## 2.1. Le bien-être animal

### 2.1.3 : Le modèle suisse : pragmatique

#### *L'essentiel en bref*

Appliquer des critères d'un bien-être animal supérieur peut paraître compliqué. Or il existe **un système de différenciation qui fonctionne depuis une quinzaine d'années avec succès**, et ceci avec un accompagnement scientifique sérieux. Cela se passe **en Suisse : des aides directes** aux agriculteurs volontaires sont attribuées **via deux programmes éthologiques**. L'un soutient les **Systèmes de Stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)**, l'autre les **Sorties Régulières en Plein Air (SRPA)**, et cela concerne **respectivement 46 et 72 % des animaux de rente élevés en Suisse**. On est loin de la niche !

Les critères dépassent les normes obligatoires qui sont déjà peut-être les plus exigeantes au niveau mondial, en interdisant p.ex. le caillebotis intégral, les cages à truies, les mutilations sans anesthésie. Quelques principes généraux pour **SST** sont : pour les herbivores et les porcs, une zone de repos avec litière, et une zone sans litière. Des définitions précises quant à la qualité de la litière ('matelas de paille', mais aussi couches souples déformables à condition qu'elles aient obtenu l'autorisation suite à des tests, et qu'elles soient couvertes de paille hachée) ; des surfaces minimales ; pour les truies allaitantes aussi une zone avec et une zone sans litière ; pour les volailles, des aires à climat extérieur (ACE). Les exigences sont particulièrement remarquables pour une espèce aussi difficile que les lapins.

Quant à **SRPA**, la fréquence de sortie est définie : quant aux herbivores, c'est pâturage en bonne saison, et des sorties 13 jours par mois pour le reste. Pour les porcs et volailles, surfaces et fréquences sont définies ; les truies allaitantes doivent aussi pouvoir sortir.

Dans certains domaines l'évolution en Suisse est quasi-révolutionnaire (mise-bas des truies sans cages, lapins, abandon du caillebotis intégral...). Globalement les critères sont adaptés à ce qui est aujourd'hui **réaliste** dans les exploitations (p.ex. dans de vieux bâtiments, et vu le déficit de paille dans le pays), et acceptent aussi quelques dérogations. De temps en temps certaines exigences sont augmentées, ce qui permet de rester dans une démarche de progrès crédible. Par ailleurs, l'efficacité des critères est évaluée quant aux résultats sur les animaux.

La question : « mais comment définir un bien-être supérieur ? » peut sembler décourageante, tellement les systèmes et les conditions locales sont diverses. **Les critères suisses pour l'attribution des aides destinées à améliorer les conditions de détention des animaux, ont le mérite de fonctionner depuis une quinzaine d'années, avec un succès remarquable.** Autant le **recul dans le temps** que **l'accompagnement scientifique** lui confèrent un intérêt exceptionnel.

Il ne s'agit pas de glorifier outre mesure ce qui se passe en Suisse ; la France a d'excellentes étables, des éleveurs remarquables, et une belle tradition de pâturage (sauf en plaine d'Alsace) qui cependant subit la pression de l'intensification. Par exemple, la France n'a jamais diffusé l'ineptie du dresse-vache qui donne des charges électriques aux vaches qui s'appêtent à déféquer dans leur logette. Cependant une comparaison détaillée de la réglementation en matière de protection des animaux de rente, entre la Suisse et l'Union Européenne et en particulier l'Allemagne, la France et l'Autriche (d'autres pays ayant des normes supérieures comme la Suède et la Norvège, n'étant pas pris en compte) a montré sans fard l'avance majeure, incontestable qu'a la Suisse (*Source : Vergleich Tierschutzniveau Schweiz-EU, Haltung von Nutztieren, Stand Mai 2008, Yvonne Ambühl u. Tabitha Müntener*).

La Suisse a **deux programmes éthologiques** qui sont facultatifs, donc basés sur le volontariat, mais accessibles à tous. Ces programmes vont nettement au-delà de la loi de protection des animaux, qui est déjà une des meilleures de la planète. L'un des programmes soutient les **systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)** depuis 1996, et l'autre incite aux **sorties régulières en plein air (SRPA)**, depuis 1993. Les chiffres quant aux animaux concernés sont téléchargeables dans « *Rapport 2011. Rôle et situation de l'agriculture. Ecologie et éthologie* ». Globalement, l'augmentation s'est encore poursuivie entre 2000 et 2010 : **le pourcentage d'animaux gardés selon les règles SRPA a passé de 51 à 72 %, et de 23 à 46 % pour SST**. Le taux plus faible en SST, notamment en bovins, est dû au fait que les investissements pour changer d'étable sont lourds. Il y a eu un recul quant aux porcs en SRPA (entre 2009 et 2010 de 63 à 50 %) parce que depuis 2009 les contributions SRPA ne sont versées que lorsque les truies allaitantes peuvent sortir au plein air. De même il y a eu un recul pour les poulets de chair avec plus que 10 % en SRPA, parce que la durée minimale d'engraissement a été fixée à 56 jours. Par contre la volaille participe à 86 % au programme SST, qui exige tout de même un parcours couvert, et ce taux élevé est attribuable au succès commercial des labels. Quant aux poules pondeuses, le taux en SRPA est à 71 %. Les lapins, espèce particulièrement difficile, sont à 26 % en SST et à 2 % en SRPA.

Bref, **si on veut on peut**.

Insistons sur deux éléments. D'abord, il est révélateur que ces programmes s'appellent « programmes éthologiques », au même titre qu'il y a les programmes écologiques. **Ecologie et éthologie ont chacun leur reconnaissance, leurs programmes, leur budget**. Chacune a ses fondements scientifiques, et chacune fait partie de la culture. Ensuite, il a été particulièrement pertinent de **diviser l'approche en deux parties** : l'une sur le **bâtiment**, le logement des animaux, l'autre sur **la sortie en plein air** donc une certaine réappropriation (plus ou moins, selon les espèces) de l'environnement naturel, ou au moins pouvoir respirer l'air frais et sentir le soleil ou la pluie sur le dos. Cette séparation entre logement et sortie apporte souplesse, pertinence, pragmatisme.

Voici le montant des contributions par UGB et par an :

- SST : bovins, équidés, caprins 90 FCH, porcs sauf porcelets allaités 155 FCH, volailles 280 FCH,
- SRPA : bovins, équidés, ovins et caprins 180 FCH, truies d'élevage non allaitantes 360 FCH, autres porcs sauf porcelets allaités 155 FCH, volailles 280 FCH.

**Les exigences précises de ces programmes sont téléchargeables sous « Ordonnance du DFE sur les programmes éthologiques »**. Il suffit donc ici de présenter **les principes généraux** et quelques points d'intérêt particulier – certains sont révolutionnaires, comparé aux pratiques courantes en UE.

**Quant au SST, les herbivores et porcs**, les animaux doivent être détenus en groupe, doivent avoir en permanence accès à une aire de repos au sol non perforée, dont les caractéristiques sont décrites précisément pour assurer le confort des animaux tels que matelas de paille et couches équivalentes. Pour les bovins, les couches souples déformables peuvent être utilisées si elles ont été testées et ont obtenu une autorisation – une liste est disponible - ; elles doivent être recouvertes exclusivement de paille hachée vu le risque de blessures aux jarrets. Il apparait bien qu'il existe une souplesse, et on ne pourrait pas imaginer qu'il en soit autrement, dans un pays montagneux qui a peu de paille, et dont pas loin d'un million d'UGB bovins sont inscrits dans chacun des deux programmes (chiffres publiés sous « *participation aux programmes SST SRPA* »). Pour les porcs, des variantes de litière sont définies : paille, roseau de Chine, sciure, compost.

Les herbivores et porcs doivent aussi avoir en permanence accès à une aire non recouverte de litière. Plus particulièrement, **les truies allaitantes** doivent avoir en permanence accès à une aire de repos avec litière et à une aire non recouverte de litière. C'est uniquement en cas de comportement agressif envers les porcelets ou en cas de problèmes aux pattes que la truie peut être confinée à partir du moment où elle présente un comportement nidificateur jusqu'à la fin du jour suivant la mise bas, au plus tard. Grâce à ce

programme et aux labels, la Suisse a une longue expérience des cases « liberté » pour la mise bas et l'allaitement, sans aucune fixation de la truie ; et cela fonctionne bien.

Quant aux **lapins**, la Suisse a fait un travail exceptionnel pour tenter de répondre aux besoins comportementaux et notamment sociaux. Les **lapines** doivent être gardées en groupe, et chacune disposer d'un nid séparé. Chaque comportement hébergeant des jeunes doit présenter une surface minimale de 2m<sup>2</sup>. Des surfaces minimales de litière sont définies, pour que les animaux puissent gratter.

Les **poulets de chair** doivent disposer d'aires surélevées. Les dindes aussi doivent bénéficier d'aires surélevées à différents étages, et de cachettes en nombre suffisant (p.ex. aménagées à partir de balles de paille). Pour les volailles – les dindes aussi -, SST et SRPA exigent des aires à climat extérieur (parcours couvert) recouvertes de litière dont la dimension et les heures d'accès sont exactement définies.

**Quant au SRPA**, les herbivores doivent bénéficier d'au moins 26 sorties au pâturage par mois du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, et 13 sorties par mois du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril. Les porcins doivent bénéficier chaque jour d'une sortie de plusieurs heures, idem les lapins. Les volailles doivent pouvoir sortir au moins 5 heures par jour ; il peut y avoir des restrictions par mauvais temps ou pour de jeunes animaux, ou en vue de la mue.

Des prescriptions détaillées décrivent les aires d'exercice pour les herbivores, et en particulier leur surface, ainsi que les exigences pour le pâturage. Il faut que les animaux puissent couvrir une part substantielle de leur besoin quotidien de fourrage grossier. Pour les porcs, les aires d'alimentation et les abreuvoirs doivent être équipés d'un revêtement en dur. Les volailles doivent disposer de refuges tels que des arbres, des arbustes ou des abris.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'en Suisse tout serait rose... la protection des animaux de rente et la consommation responsable restent partout un combat au quotidien. Néanmoins, **pourquoi la Suisse est-elle en avance ?** Plusieurs facteurs jouent certainement :

- **Des personnes** à haut niveau d'éthique envers les animaux, à des postes de responsabilité aux services vétérinaires, ou dans la recherche et dans l'enseignement, dans le domaine vétérinaire, agronomique et zoologique,
- **Une démocratie** directe et un débat politique de meilleur niveau qu'en France, moins verrouillé par les lobbies et la langue de bois,
- **Des associations** de protection animale conduites de longue date par des ingénieurs agronomes de haut niveau, et ayant des moyens,
- **L'engagement des grands distributeurs** avec leurs gros volumes et leur potentiel de communication (notamment leurs journaux),
- **Des journalistes** qui ont fait leur métier d'information avec un engagement éthique,
- **Il y a de l'argent** en Suisse ; toutefois, les calculs économiques restent toujours serrés ...

Reste à dire que **chaque année en Suisse au moins 25 % des élevages sont contrôlés** (et la correction des non conformités est encadrée) au titre de la protection animale.

En UE, le minimum obligatoire est de 1 %, le suivi est faible, et les sanctions sont rarissimes.

**En UE**, les aides, et même les aides couplées au nombre d'animaux (bovins, ovins), sont données quel que soit le système, les contrôles sont dérisoires, et les signes de qualité sont souvent décevants quant à l'environnement et au bien-être animal. **Quel gâchis !**

## 2.1. Le bien-être animal

### 2.1.4. : Valoriser le bien-être animal : quel contenu ?

#### *L'essentiel en bref*

**Ce chapitre réfléchit** à ce qu'une valorisation du bien-être animal pourrait, concrètement, signifier pour les animaux, en s'inspirant des stratégies poursuivies ailleurs par d'autres.

**Chaque exploitation est différente**, et il faut une souplesse. Assurer **quelques fondamentaux** et une **dynamique de progrès** peut être une approche pragmatique.

**Le label prévu en Allemagne** prévoit **deux niveaux**, « **argent** » et « **or** ». Le **label néerlandais**, en plein développement, applique **3 étoiles** ; le niveau le plus élevé correspond au niveau de l'agriculture biologique. Le **niveau de Coop Naturafarm suisse** est ambitieux malgré de gros volumes, et correspond au projet « or » allemand.

Sur ces pages sont présentées **des propositions selon les espèces**. Voici quelques priorités :

- Reconquérir **la prairie et l'herbe** pour les vaches
- Construire une **cohérence** pour que toutes les catégories d'animaux soient bien
- Construire une **transition** pour les **porcheries conventionnelles** avec entre autre des matériaux manipulables satisfaisants et l'abandon total des cages à truies ; profiter de la mise aux **normes 2013** au lieu de rater l'occasion
- Prendre en charge la **douleur**, pratiquer des **anesthésies** (castration, écornage)
- Mettre en place des **parcours couverts** pour les volailles
- **Renoncer aux mutilations** notamment des becs

**Des principes généraux** sont valables pour toutes les espèces : bonne ambiance, bon confort (qualité de la litière), un logement spacieux et structuré, pouvoir bouger et s'occuper conformément aux besoins de l'espèce.

**L'évaluation des résultats** en termes de lésions, de santé, de mortalité et d'autre part en termes de comportement (activités et expression d'émotions positives) est aujourd'hui de mieux en mieux validée ; il faut l'intégrer. Si un problème apparaît, il faut rechercher les causes et y remédier.

En proposant des initiatives pour la valorisation du bien-être animal, il convient de formuler aussi quelques propositions quant aux critères qui pourraient être valorisés.

**Ces propositions ne sont pas une critique envers les éleveurs** qui font de leur mieux. Par exemple, il existe en Alsace de très belles étables. Il y a en Alsace comme ailleurs des éleveurs dévoués pour leurs animaux, et qui s'appliquent pour trouver les meilleures solutions possibles pour le confort et la santé de leurs bêtes. Il y en a qui voudraient faire mieux, mais qui sont « coincés » par le parcellaire ou par le poids des investissements. Il n'y a aucune critique à leur égard, bien au contraire. Néanmoins, les problèmes en élevage sont ce qu'ils sont, partout, et par ailleurs les différences entre éleveurs et entre exploitations peuvent être importantes. Le potentiel de progrès est évident. Les propositions ci-dessous se positionnent dans une perspective de valorisation.

En conclusion des pages qui précèdent, il y a lieu de travailler d'une part sur la garantie de **moyens**, mais aussi de vérifier l'impact au niveau des **résultats** afin de remédier à d'éventuels dysfonctionnements. Des **échanges d'expériences, des visites, des fermes de démonstration**,... peuvent être utiles pour partager les techniques et la motivation.

En vue d'un argument de vente basé sur le bien-être animal, faudrait-il se décider pour **un seul niveau dit « bien-être animal »** ? Et s'il n'y a qu'un seul niveau, **où mettre le curseur** – être ambitieux ou seulement moyennement bon ? Ne vaut-il pas mieux **d'introduire dès le départ la possibilité de deux niveaux ou de plusieurs étoiles** ?

**Le projet allemand de « label bien-être »** qui bénéficie d'une expertise scientifique solide, part **sur deux niveaux, un niveau « argent »** qui permet à des éleveurs conventionnels de progresser, et **un niveau « or »** proche de l'agriculture biologique quant aux moyens en matière de bien-être. Ce qui est particulièrement intéressant c'est l'idée d'obliger les distributeurs qui veulent vendre le niveau « argent » de proposer aussi le niveau « or ». Ce qui devrait permettre de tirer la demande vers le haut.

**Le label néerlandais « beter leven »** (mieux vivre) porté par la protection des animaux et vendu par plusieurs grands distributeurs applique **un système à 3 étoiles**. La première étoile semble avoir un niveau significatif pour certaines espèces, mais excessivement bas pour les porcs. L'affichage de 3 étoiles signale un produit dont le niveau de bien-être animal est équivalent à celui de l'agriculture biologique, et c'est aussi considéré être le cas pour le poulet label rouge. Oui, avec le bien-être des poulets label rouge, la France est en effet loin, très loin devant les Pays-Bas ! Grâce à « beter leven », 10 millions d'animaux auraient déjà une meilleure vie (alors que 400 millions vivent mal), dit l'association Dierenbescherming (Protection des Animaux) des Pays-Bas en décembre 2011 de manière assez optimiste, lorsque Lidl s'engage à commercialiser 50 % et bientôt 65 % de ses poulets en « Beter leven » à une étoile. De toute évidence, cette approche est conçue pour permettre à des éleveurs conventionnels d'évoluer, mais quant au porc, cela pose un problème de crédibilité.

**En Suisse existent de nombreux labels indépendants à différents niveaux**, dont KAG-Freiland qui a des exigences très élevées mais de petits volumes. La marque Coop Naturafarm concerne des volumes importants voire majoritaires dans les magasins Coop, tout en tenant un niveau très élevé d'exigences qui dans le projet allemand serait de l'« or ». Il existe une saine concurrence positive entre enseignes. Les ONGs publient périodiquement des comparaisons entre labels.

**Un programme international très présent aux USA, nommé « Global Animal Partnership » (GAP), a été créé en 2008 ; il est porté par des producteurs, d'éminents scientifiques, et des représentants des plus grandes associations de protection animale. GAP comporte 5 niveaux (5 steps). L'objectif est l'amélioration continue**, en passant d'un niveau au suivant. Il est à souligner que ce programme, élaboré avec d'éminents scientifiques, se base avant tout sur des critères de **moyens** mis en place, en les combinant dans certains cas avec **l'évaluation de certains résultats** (p.ex. boïteries).

Voici les grands principes (dans le détail, les cahiers des charges sont beaucoup plus compliqués) :

- ✓ 1<sup>er</sup> pas : c'est l'entrée dans le programme : ni cages, ni stalles individuelles, ni forte densité (crowding)
- ✓ 2<sup>ème</sup> pas : environnement enrichi, mais toujours en bâtiment :
  - Balles de paille ou foin et distribution de grain pour les poulets
  - Des poteaux à gratter pour les bovins
  - Des matériaux pour les porcs qui encouragent le comportement de recherche de nourriture et de manipulation
- ✓ 3<sup>ème</sup> pas : les animaux vivent en bâtiment, mais ont accès à une zone améliorée en plein air
  - Construit sur les pas 1 et 2
  - Matériaux pour la recherche de nourriture disponible
- ✓ 4<sup>ème</sup> pas : centré sur le pâturage : les animaux vivent dehors avec accès à un abri
  - Accès continu à la pâture ou des aires pour la recherche de nourriture
  - Logement en bâtiment seulement selon saison
- ✓ 5<sup>ème</sup> pas : centré sur l'animal
  - Intégrité physique

- En bâtiment uniquement lors de conditions météorologiques extrêmes
- ✓ 5+ : le niveau le plus haut :
  - l'animal vit toute sa vie sur la même ferme
  - abattage à la ferme ou au niveau local

140 millions d'animaux sont élevés selon ce programme. Sans surprise : la majorité n'est qu'au 1<sup>er</sup> niveau (857 fermes) ! 441 au niveau 2 ; 121 au niveau 3 ; 387 au niveau 4 ; 7 au niveau 5 ; et 2 au niveau 5+. La majorité concerne du bœuf, nombreux sont les poulets et les porcs, les dindes démarrent, et les poules pondeuses sont en préparation.

**Le passage d'un niveau au suivant est une réalité. Et le chiffre du niveau atteint est affiché à l'étal : c'est un simple numéro, p. ex. « Step 1 » ou « Step 4 ». Ainsi le consommateur averti pourra choisir le niveau le plus élevé disponible.** Cette démarche est en effet particulièrement intéressante, parce **qu'elle permet de communiquer très clairement à partir des premières améliorations qu'introduit un système industriel, jusqu'à des conditions de vie naturelles en plein air intégral** tel qu'il est par exemple pratiqué en France par des éleveurs de porcs de race ancienne.

Le premier partenaire commercial est Whole Foods Market qui s'implique aussi beaucoup dans l'accompagnement des producteurs.

**En conclusion, plusieurs niveaux différents semblent en effet pertinents, tout en gardant l'appartenance à la même démarche.** Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories pourrait être tranché en combinant **quelques fondamentaux** quant aux moyens et le cas échéant **des éléments quant aux résultats** qui doivent suivre (p.ex. un faible taux de boiteries, de lésions, de mortalité). Une **dynamique de progrès** pourrait être fortement encouragée, entre autre par la rémunération, pour permettre aux producteurs de passer à un niveau plus élevé.

**Rêvons un peu**, imaginons la voie vers l'utopie réaliste. **Garantir un cahier des charges est particulièrement difficile en production laitière** puisque le lait collecté est forcément **un mélange** venant d'exploitations si possible géographiquement rapprochées, or **chaque exploitation est différente**. **Un système à 3 étoiles pourrait être rendu compatible avec un mélange de lait issu de trois niveaux différents, à condition de différencier la rémunération** en fonction du nombre d'étoiles atteint et à condition de pouvoir **garantir une dynamique de progrès**. Un tel système inciterait à 'monter en étoiles' et permettrait de communiquer sur les avancés accomplies – **pas seulement pour les produits laitiers, mais aussi pour la viande** qui accompagne la production laitière. Ce qui pourrait même **se combiner avec des étoiles pour la biodiversité...** Une fois que c'est validé, l'ordinateur s'en charge !

**Les propositions quant aux critères de bien-être qui suivront** s'inspirent de cahiers des charges et de stratégies existants ainsi que des travaux européens. **Ce n'est qu'un début pour lancer une discussion.**

Il est à souligner que **certains de ces critères sont actuellement mis en œuvre par des éleveurs**. Beaucoup relèvent du bon sens. Il s'agit donc essentiellement de **surmonter les obstacles** économiques et certaines difficultés techniques qui freinent des progrès pourtant largement reconnus comme tels, et d'être à l'affût de solutions nouvelles. Il y a aussi des idées plus innovantes, mais pas moins pertinentes.

**Un grand nombre de programmes européens** déploient en effet des moyens considérables en travaillant sur le bien-être animal. Conscients du décalage qui existe entre les connaissances scientifiques et la prise de conscience des praticiens, les experts s'appliquent de plus en plus à surmonter ce fossé. Voici un aperçu :

- ❖ **EconWelfare**, terminé en 2011, avait comme mission de recommander des **instruments politiques** pour améliorer le bien-être animal. *Le rapport (Deliverable Number DO.5, page 16)* identifie les

principales orientations de 84 démarches privées ou publiques comportant une amélioration (fût-elle minime) de bien-être animal, ainsi que les réglementations plus sévères dans certains pays.

- ❖ **European platform for animal welfare** a sorti son rapport final en février 2012. Ce groupe international a élaboré des *Documents d'approche stratégique* pour bovins lait et viande, porcs, poules pondeuses, poulets et saumon, exposant les principaux problèmes de bien-être, la législation, l'évaluation, **les meilleures pratiques disponibles, et les objectifs et priorités.**
- ❖ **AWARE** signifie Animal Welfare Research in an Enlarged Europe et vise à créer des ponts entre les différentes régions d'Europe en développant la recherche et le transfert et l'application des connaissances, en impliquant le plus possible les divers acteurs.
- ❖ **AWIN** développe des **indicateurs de bien-être animal sur les dindes, moutons, chèvres, ânes, chevaux**, qui sont des espèces souvent oubliées. Le projet prend en particulier en compte les **signes de douleur**. Un objet de recherche particulièrement important et innovant concerne **l'impact de l'environnement prénatal et néonatal** sur le jeune animal et son bien-être au courant de sa vie, et en particulier l'environnement social, respectivement l'impact du stress sur le développement cérébral. Le sevrage en fait partie.

Rappelons aussi les très nombreux rapports de l'EFSA et, avant l'EFSA, du CSF (Comité Scientifique Vétérinaire) qui font le point des connaissances sur une espèce ou catégorie d'animaux. *Les publications de 2012 sur les mesures de bien-être animal basées sur l'animal, en l'occurrence les porcs et les vaches laitières*, reprennent en fait sous forme de tableaux l'ensemble des problèmes de bien-être soulevés par les rapports précédents.

N'oublions pas **les divers cahiers des charges existants** qui sont une bonne source d'inspiration.

**Ainsi, grâce à la disponibilité d'une masse de données nous pouvons tranquillement nous lancer dans des propositions quant à des avancées en termes de bien-être animal.** La pertinence de nos propositions émane de toutes ces expériences et expertises. Si un cahier des charges souple, à plusieurs niveaux, peut être construit, **différentes prestations pourront être attribuées aux différents niveaux envisagés.** Si vraiment la diversité des exploitations rendait cette manière de faire inaccessible, **il y aurait toujours moyen de recourir à un système de points.** Il est aussi imaginable de recourir à un jury.

L'essentiel est de garder une incitation au progrès et une dynamique d'amélioration.

## Vaches laitières : des atouts existent, la progression est jouable

### Faire évoluer un système intensif

- en plaine d'Alsace le zéro-pâturage est courant, d'où l'objectif de faire revenir les vaches de la stabulation dans les prés
  - ➔ au moins vers un parcours herbeux (soutenir l'accès à des parcelles autour de l'étable ! échanges e parcelles...)
  - ➔ dans la mesure du possible apporter une part significative de la ration par le pâturage
- favoriser l'herbe dans la ration
- augmenter longévité et rusticité
- privilégier des troupeaux de nombre modéré, adapté aux surfaces à pâturer

### Bien-être et Santé

- optimiser les nombreux facteurs dont dépendent le bien-être et la santé des vaches, concernant les lésions des téguments, les boiteries, les mammites, les maladies métaboliques, l'état corporel...
- adapter la ration alimentaire
- adapter la génétique et la productivité
- assurer un suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention
- prise en charge de la douleur ; écornage et castration sous anesthésie (si possible garder les cornes)

**Bien-être et groupe social**

- privilégier des groupes stables,
- respecter les liens entre animaux (le lien entre vache et veau étant le problème le plus difficile à résoudre)
- boxe de mise-bas

**Logement**

- lumière naturelle et bonne ambiance (largement acquis dans les bâtiments modernes)
- confort : améliorer selon les résultats sur l'animal (logettes, litière, matelas, surface au sol, ...)
- surfaces généreuses
- aire d'exercice en plein air
- accès facile aux ressources (aliment, eau... )
- parage au besoin
- brosse
- pas de stress en aire d'attente et lors de la traite

**Cohérence**

- faire bénéficier toutes les catégories d'animaux (génisses, veaux mâles,...) d'un bon niveau de bien-être, et ceci durant toute la vie
- mettre en place un programme de bien-être pour les veaux, en particulier les mâles ; privilégier l'engraissement des jeunes mâles sur place ou dans des exploitations connues pour leur bon niveau de bien-être (valoriser la viande)
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux

**A abandonner**

- attache (dans les étables existantes : compensations et transition à envisager, sorties régulières)
- isolement des veaux au-delà de quelques jours d'âge
- interventions sans anesthésie (écornage des veaux !, castration)

**Transport/Abattage**

- chargement et transport le plus court possible, confort, bonne ventilation et protection des extrêmes climatiques
- bientraitance à l'abattoir ;
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception aucune et zéro ratage
- contrôles renforcés.

**Biodiversité**

- développer la biodiversité au pâturage, ombrage et abri naturel (arbres, haies, exclos si utile pour la faune sauvage,...)
- limiter le chargement à un niveau compatible avec la biodiversité
- maintenir ou recréer de la zone humide
- favoriser haies, arbres, bosquets, bandes enherbées
- laisser en place, dans des zones non cultivées, des habitats ponctuels (tas de branches, pierres...)

**Résultats :**

- évaluer le résultat quant à la santé : téguments, boiteries, mammites, métabolisme, et longévité ; des méthodes d'évaluation des résultats existent
  - Evaluer le comportement : troupeau stable, calme, en confiance, sans stress ni dommages en lien avec la compétition entre animaux, bonne relation homme-animal,
- Des compétences existent : INRA, Institut de l'élevage, welfare quality...

## **Bovins viande : des atouts existent, la progression est jouable**

La plupart des points sont identiques aux animaux laitiers. Mais il y a quelques opportunités spécifiques pour améliorer la cohérence et crédibilité d'un système herbager et le bien-être de tous les animaux.

**Conforter un système herbager :**

- Garantir le pâturage effectif en belle saison
- Assurer le bon état du pâturage, et l'accès facile à l'ombre et à l'eau
- Engraisser et finir tous les animaux au pré (si la saison le permet ; pas de finition à l'étable en belle saison)

**Veiller à un logement de qualité (stabulation libre, bonne ambiance, confort...) pour la saison hivernale****Cohérence :**

- faire bénéficier toutes les catégories d'animaux (génisses et mâles) d'un bien-être supérieur ;
- privilégier l'engraissement des jeunes animaux au pâturage, à l'herbe, de préférence sur place (sinon à proximité dans des exploitations connues pour leur bon niveau de bien-être) ; finition au pré (avec compléments) si c'est la belle saison ;
- assurer le bien-être des taureaux reproducteurs durant toute l'année

**Créer et promouvoir de nouvelles filières :**

- ➔ commercialiser des **animaux jeunes** (environ 10 mois) au sevrage  
Cela se pratique comme un label de haute qualité en Suisse, avec succès (NaturaBeef), et en Allemagne (Jungweiderind), et localement en France. Il n'y a aucune raison que ce soit impossible en Alsace – si on veut on peut. Aujourd'hui, les broutards partent à l'engraissement intensif en claustration, et de nombreux broutards biologiques partent de même en engraissement conventionnel.
- ➔ promouvoir le **bœuf élevé à l'herbe**. Les ressources en herbe existent, c'est plutôt un problème de faire reconnaître cette qualité.

## **Veaux d'élevage et veaux de boucherie : des atouts existent ; les messages au consommateur sont à revoir ; certains progrès sont facilement accessibles, d'autres sont difficiles.**

**Bien-être, alimentation et santé**

- veau de boucherie : abandonner l'objectif de viande claire ; herbe ou foin à volonté
- informer le public quant au non-sens de l'anémie induite
- assurer une alimentation aussi physiologique que possible (colostrum, lait, herbe/foin)
- répondre au besoin de téter, multiplier le nombre de repas par jour
- suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention, sans impacter les besoins comportementaux et sociaux
- prise en charge de la douleur ; pas d'intervention sans anesthésie (écornage !)
- garder les veaux de préférence sur l'exploitation où ils sont nés ; à la rigueur les transférer vers une exploitation connue, proche, et à bien-être élevé

**Bien-être et logement**

- Assurer une bonne ambiance, la lumière du jour
- Assurer une litière confortable et sèche
- Assurer une sortie au plein air (aire d'exercice, si possible pré)
- Assurer de l'espace suffisant pour courir et sauter
- Utiliser les antibiotiques à bon escient, mais ne pas s'en priver
- rappel : l'attache des veaux est interdite par la loi

**Bien-être social**

- mettre les veaux en groupe ; pas d'isolement social au-delà de quelques jours d'âge
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux
- explorer les solutions possibles pour permettre le lien vache-veau et pour minimiser ou supprimer le stress du sevrage

**Transport/Abattage :**

- chargement et transport le plus court possible, confort, bonne ventilation et protection des extrêmes climatiques
- bienveillance à l'abattoir
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception aucune et zéro ratage
- contrôles renforcés

**Résultats :**

- ➔ évaluer le résultat quant à la santé : morbidité et croissance.
- ➔ Evaluer le comportement : animaux actifs, confiants, sociables ; bonne relation homme-animal.

## Ovins viande : des atouts ! à l'herbe ? abattus comment ?

**Principes généraux**

Sur cette espèce, les études sont moins abondantes, d'où le projet européen AWIN qui est en cours. Alors que cette production est supposée être plus herbagère et écologique que d'autres, le risque aujourd'hui est double. Dans une production très extensive, surveillance, soins et climat peuvent poser problème, alors qu'une production intensive – qui est en fait plus fréquente – génère d'autres risques, liés à la densité des animaux en claustration. Parasitisme et boiteries nécessitent toujours un investissement important de l'éleveur. La prise en charge de la douleur est aussi un enjeu.

L'objectif serait un élevage naturel, à l'herbe, saisonnier, et un bon respect des liens entre animaux, notamment entre brebis et agneaux, avec un sevrage tardif et le moins stressant possible.

L'évaluation des résultats sur l'animal est particulièrement pertinente, tant la personne de l'éleveur est décisive.

Un problème majeur aujourd'hui est constitué par le transport et par l'abattage sans étourdissement qui est, comme l'affirme la Fédération des Vétérinaires Européens, inacceptable quelles que soient les circonstances, or c'est le mode dominant en France.

**Biodiversité**

- préserver la biodiversité au pâturage ombrage et abri naturel (arbres, haies, chargement, exclus si utile pour la faune sauvage,...)
- maintenir ou recréer de la zone humide
- cas particulier du loup

➔ **le retour du loup, espèce protégée**, est à la fois le symbole d'un paysage qui laisse encore une place à la vraie nature, et un problème supplémentaire pour les éleveurs notamment de moutons. Les éleveurs ne doivent pas être laissés seuls à porter cette charge, ni au niveau des techniques de protection qui sont à améliorer, ni au niveau économique pour le coût de ces mesures et d'éventuels échecs. La société veut et peut payer pour la préservation du loup ; encore faut-il traduire cela en revenus viables pour des agriculteurs. **Une plus-value pour la sauvegarde d'une nature grandiose est légitime. Est-ce jouable ? Comment ?** Il serait en tout cas important de développer quelque créativité pour créer une valeur avec la présence d'un animal aussi fascinant, au lieu de limiter les paiements à des indemnités relevant d'expériences plutôt traumatisantes.

## Caprins lait : assurer le pâturage, répondre aux besoins de bouger et d'explorer, assurer le bien-être des chevreaux

**Principes généraux :**

- assurer le pâturage effectif en belle saison
- privilégier l'élevage à l'herbe, modérer la productivité
- assurer un logement avec une bonne ambiance et suffisamment d'espace pour bouger et explorer
- enrichir l'environnement en chèvrerie
- développer la biodiversité au pâturage (arbres, haies, exclus...)

- maîtriser la compétition entre chèvres pour les ressources
- suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention,
- prise en charge de la douleur ; éviter l'écornage, sinon avec anesthésie
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux
- prise en charge du bien-être des chevreaux jusqu'à transport et abattage inclus (contrôles renforcés)

**Transport/Abattage :** transport le plus court possible ; étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception ; contrôles renforcés.

**Résultats :**

- ➔ Evaluer le résultat quant à la santé (blessures, mortalité)
- ➔ Evaluer le comportement : interactions entre animaux, exploration, mouvement,...

## Porcs : comment assurer une transition vers plus de bien-être ?

**Faire évoluer un système intensif**

En Alsace, l'essentiel de la production porcine suit le modèle breton, sur caillebotis intégral sans aucune litière, avec des surfaces minimales ou proches du minimum légal, en claustration avec ventilation mécanique, le blocage des truies en maternité, le maintien du blocage en début de gestation, et souvent le choix de petites cases pour l'engraissement, etc., Il existe un potentiel de progrès considérable, avec trois freins : la volonté, les investissements, et les coûts de production. Quant à la viabilité économique, tout dépend si les partenaires commerciaux jouent le jeu. La production alsacienne ne compte qu'environ 15% de la consommation alsacienne. Or il est parfaitement réaliste de convaincre 15% des consommateurs de payer un surcoût modéré pour une production locale respectueuse des animaux et de la nature. Il n'y a aucune impossibilité à initier une transition. C'est en grande partie un problème de transparence et de communication.

**Les propositions ci-dessous seraient à attribuer à différents niveaux ou « étoiles », dont chacun aurait sa raison d'être.**

**Objectifs à terme**

- Garantir un bien-être physique adéquat (confort, ambiance, choix entre différentes zones, privilégier les bâtiments ouverts à ventilation naturelle)
- Garantir un bien-être mental adéquat, avec un bon niveau d'occupation (matériaux manipulables et comestibles, structure de l'espace, plusieurs zones fonctionnelles)
- Abandonner la caudectomie grâce à la prévention de la caudophagie par de bonnes conditions de vie en évitant stress et mal-être chroniques et une vigilance constante
- Abandonner totalement les cages à truies
- Assurer la mise-bas en liberté, permettre la construction d'un nid avec des matériaux adaptés
- Abandonner la castration à vif (soit engraissement de verrats, soit anesthésie soit immunocastration)
- Abandonner la section des dents (léger limage uniquement en cas de besoin avéré)
- Assurer le même niveau de bien-être à toutes les catégories d'animaux

**Biodiversité :** actions sur l'exploitation

**Comment avancer dans cette direction ?**

- ➔ **Mise aux normes 2013 :** est-ce que tout est fait, ou reste-t-il encore des choix à faire ?
  - **Halte aux stalles en début de gestation**
  - **Halte à la fixation en maternité**
  - **Halte au caillebotis intégral**
  - **Halte à l'absence de litière**
  - **Halte au manque d'occupation**
  - **Halte aux petites cases/petits groupes/manque d'espace pour bouger**
- ➔ **Bâtiments neufs :** modèles bio ou divers modèles de labels bien-être (dont Thierry Schweitzer ou caillebotis partiel) ; bâtiments ouverts, sans ventilation mécanique et avec un minimum de chauffage (porcelets) ; courettes

- ➔ **Bâtiments conventionnels : étudier et expérimenter** les transformations :
  - **Poser des tapis** sur une partie de la surface en caillebotis
  - **Apporter des matériaux manipulables naturels, destructibles, comestibles, toujours renouvelés, accessibles en permanence à tous les animaux** ; adapter la gestion des effluents (N.B. : les labels suisses sont en majorité des systèmes à base de lisier qui néanmoins accordent une litière ; ils installent des pompes à hachoirs) ; utiliser au minimum plusieurs équipements différents assurant une occupation avec des matériaux naturels et destructibles (voir 2.1.5)
  - **Augmenter la surface par animal/réduire le nombre d'animaux**
  - **Etudier le réaménagement des bâtiments**
    - Notamment les maternités conventionnelles : agrandir et structurer les cases, sans fixer la truie
    - Réduire la densité, agrandir et structurer les cases (plusieurs zones fonctionnelles)
    - Créer des **ouvertures**, aller vers du plein air
- ➔ **Tous :**
  - **Ne plus castrer sans anesthésie (un anti-inflammatoire ne suffit pas)**
  - **Abandonner les autres mutilations sauf cas exceptionnels**
  - **Choisir la génétique pour permettre un bien-être maximal**
  - **Groupes stables**
  - **Sevrage retardé**

#### Résultats :

- ➔ Evaluer le résultat quant à l'intégrité et la santé des animaux
- ➔ Evaluer le comportement : comportement naturel, peu de lésions, activités traduisant du bien-être

## Poules pondeuses : des atouts, et des progrès à rendre possibles

#### Principes généraux :

Le **Document d'Approche Stratégique** de la Plateforme Européenne de Bien-Etre Animal désigne, après consultation des acteurs, les enjeux et problèmes clés de protection animale et s'intéresse en particulier au ramassage, transport et abattage, sources de souffrances majeures. Il est donc indispensable de s'intéresser aussi à ces questions.

- Le développement des cages aménagées :
  - Surface disponible
  - Aménagement : la possibilité d'exprimer effectivement le comportement naturel
  - L'inspection, en particulier les cages du haut
- Electronarcose (avant abattage)
  - La suspension tête en bas
  - La durée entre accrochage et étourdissement
  - L'efficacité de l'électronarcose
- Enlèvement : pratiques de ramassage
- Transport (poussins, reproducteurs, poulettes)
  - Confort thermique
  - Durée
  - Espace disponible
  - Techniques de déchargement
- Attente à l'abattoir
  - Confort thermique
  - Durée
- Elevage de poulettes
  - Surface disponible
  - Exigence de lumière naturelle
  - Harmonisation entre environnements au stade poulette et au stade ponte
- Troubles du comportement et mutilations
  - Sélectionner contre le picage et cannibalisme
  - Epointage des reproducteurs
  - Epointage des pondeuses, (recommandation : uniquement par infra-rouge)

Picage de plumes et cannibalisme sont des troubles graves du comportement à origine multifactoriel, nécessitant des stratégies génétiques et environnementales pour les prévenir et combattre.

- Fractures en fin de ponte.

Le programme européen LayWel avait publié (en anglais, toujours en anglais...) un **Manuel pour l'autodiagnostic quant au bien-être des poules pondeuses dans tous les types d'élevage**, utilisant largement les mesures sur l'animal, mais aussi les observations sur le cadre de vie des poules dont la qualité de l'air, et pragmatique en termes de conseils. Et ceci bien avant le programme WelfareQuality qui a lui aussi publié (toujours en anglais...) un Manuel d'évaluation plutôt complexe. Celui de LayWel est immédiatement abordable sans passer par des courbes I-spline et des pondérations élaborées.

Sans nier la part génétique dans les problèmes de picage, des progrès dans la prévention sont possibles, et divers labels étrangers interdisent déjà tout raccourcissement des becs. L'Autriche a abandonné débecage et époutage, de même la Suède, la Norvège et la Finlande. Un bon résumé de la méthode autrichienne a été publié par Albert-Schweitzer-Stiftung en 2010 : « **Verzicht auf das Schnabelkürzen** », s'appuyant sur les dires des experts et professionnels autrichiens. Conclusion : c'est possible, et cela avec des lignées qui existent déjà. - Le Land du Niedersachsen a décidé d'abandonner la section des becs d'ici 2018 pour toutes les poules et dindes.

### Propositions pour un cahier des charges à plusieurs niveaux

- ➔ Introduire des parcours couverts (ou aires à climat extérieur), et ceci en particulier au niveau des systèmes volière qui ne disposent pas de sortie en plein air
- ➔ Privilégier les systèmes avec sortie en plein air, en plus du parcours couvert
- ➔ Evaluer les conditions d'élevage et améliorer en fonction des besoins et de la faisabilité
  - Assurer une bonne qualité de l'air
  - Avoir assez de perchoirs
  - Diversifier l'environnement et l'occupation des poules
  - Permettre le comportement naturel sans des restrictions qui sont sources de stress
  - Prévenir les blessures (fractures)
  - Améliorer le cas échéant les nids
  - Développer un programme de prévention des troubles du comportement (picage)
  - Abandonner toute section du bec
  - Aménager les parcours (couvert)
  - Mettre en cohérence l'élevage des poulettes et des poules
  - prendre en charge la souffrance (infirmerie, soins, euthanasie)
  - suivi vétérinaire (parasites...)
  - veiller à la bonne relation éleveur-animaux
  - étudier une 2<sup>ème</sup> période de ponte,
  - chercher à valoriser les poules

### Transport/Abattage

- transport le plus court possible, et attente courte
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans ratage
- développer l'étourdissement par atmosphère contrôlée
- contrôles renforcés ; surveillance et intervention manuelle au besoin au poste d'étourdissement

### Biodiversité

- Végétation sur le parcours en plein air
- Biodiversité sur l'exploitation

### Résultats (voir LayWel, ci-dessus)

- ➔ évaluer le résultat quant à la santé, aux lésions, à la mortalité
- ➔ Evaluer le comportement : troupeau calme, en confiance, sans stress ; en cas de picage ou autres lésions, chercher les causes et les remèdes
- ➔ Accorder une attention particulière aux étapes de l'enlèvement, du transport et de l'abattage.

## Autres volailles : atouts majeurs pour les uns (poulet label rouge), évolution utile pour les autres

### Principes généraux

Il serait remarquable de transposer **les principes du poulet label rouge élevé en plein air** à d'autres espèces (croissance harmonieuse, densité faible, sortie en plein air), et ceci durant toute l'année, pas seulement pour les fêtes de fin d'année.

Les problèmes majeurs de maltraitance à l'enlèvement, au transport et à l'abattage sont communs à toutes les volailles. Les dindes étant très lourdes, la suspension par les pattes est particulièrement cruelle ; l'étourdissement en atmosphère contrôlée est la solution, aussi pour des raisons de qualité de viande.

**La production de dindes** est à particulièrement dans le collimateur des associations de protection animale, et à juste titre. Il est important, et incontournable, de développer des alternatives aux pratiques actuelles et aux souches hyper-productives qui sont condamnées à souffrir.

### Globalement, les principes restent les mêmes :

- Veiller à la qualité de l'ambiance (forte priorité à la qualité de l'air)
- Veiller à la qualité de la litière
- Structurer l'environnement (zones de retrait, zones surélevés, ...)
- Optimiser l'occupation des animaux (graines dans la litière, balles de paille, éléments structurants...)
- prendre en charge la souffrance (infirmier, soins, euthanasie)
- suivi vétérinaire (parasites...) ; en cas de problèmes chercher les causes et prévenir
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux (absence de peur)

### Quant aux palmipèdes, ils ont besoin d'une surface d'eau ; c'est indéniable et incontournable pour bien faire.

En ce qui concerne **la production de foie gras**, elle est incompatible avec le principe d'une alimentation assurant la pleine santé et force et incompatible avec le respect des besoins comportementaux et en particulier du comportement alimentaire naturel (voir 2.1.1). Le palmipède gavé est abattu, habituellement à un stade économiquement intéressant, peu avant que les lésions du foie ne deviennent irréversibles, avec des nécroses rendant le foie invendable, et, en quelques jours, l'agonie. Sans entrer dans les différences certes non négligeables entre modes de logement, le verdict en termes de santé animale est déjà sans équivoque. **Une valorisation du bien-être animal ne pourrait donc pas porter le même logo qu'une production de foie gras.** Mais ce serait non seulement dommage mais impardonnable que le seul problème spécifique du foie gras empêche les autres productions animales de progresser sur la voie du bien-être animal et de le valoriser.

### Interdits

- Chaponnage (extraction des testicules à vif), une cruauté dont on peut se passer
- Mutilations diverses : becs, griffes, ailes, ergots, crêtes,
- Application de lunettes
- Souches à croissance rapide et trop lourdes générant de la souffrance
- Alimentation forcée

### Transport/Abattage

- transport le plus court possible, et attente courte
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans ratage
- développer l'étourdissement par atmosphère contrôlée
- contrôles renforcés ; surveillance et intervention manuelle au besoin au poste d'étourdissement

**Résultats : voir ci-dessus pour les poules pondeuses ; s'inspirer de LayWel.**

## Lapins : tout reste à faire, et ça vaut la peine !

**La production de lapins est sévèrement critiquée**, et à juste titre, par les associations de protection des animaux, avec des campagnes intenses, en Suisse (contre le lapin importé), en Allemagne,... et aussi en France. Mais l'élevage respectueux est particulièrement difficile pour les lapins, qui ont toujours une mortalité très élevée. En élevage conventionnel la consommation d'antibiotiques et d'anticoccidiens est extrêmement forte.

### Principes généraux :

- Permettre aux lapins les mouvements normaux de l'espèce : courir et sauter
- Vivre en groupe (lapines)
- Confort (litière)
- Nids adaptés aux besoins de l'espèce
- Occupation : explorer, ronger
- Plusieurs zones fonctionnelles (une plateforme de repos surélevée ne suffit pas)
- Interventions sous anesthésie

**Remarque :** La Suisse développe des méthodes alternatives ; les programmes SST et SRPA donnent des orientations. Il est indispensable de trouver des solutions, parce que les pratiques actuelles ne peuvent plus durer.

## 2.1. Le bien-être animal

### 2.1.5 Le programme de protection animale de la Basse-Saxe

*L'essentiel en bref*

**Un programme de travail de protection animale en Basse Saxe (Tierschutzplan Niedersachsen)** a été présenté en avril 2011 par le Ministre de l'agriculture de Niedersachsen.

Quant aux animaux de rente, il s'attaque à une série de problèmes bien identifiés, avec un timing et des objectifs précis tels que **l'abandon du raccourcissement des becs** chez les poules y compris les reproducteurs, les dindes et les canards, et **l'abandon de la castration et de l'écornage sans anesthésie**, et un meilleur respect des **besoins des truies**.

Par ailleurs un travail important se fait pour élaborer des **instructions** basées sur des indicateurs de protection animale.

Des **programmes d'aides** sont prévus, notamment pour améliorer les conditions d'engraissement des jeunes bovins et le respect des besoins comportementaux des truies allaitantes.

**Transport, abattage et médication** font l'objet de travaux.

**Un label « bien-être animal »** doit voir le jour d'ici 2014.

**Outre-Rhin l'élevage industriel a un gros problème d'image.** Les scandales se succèdent. Plus de 20 000 personnes ont manifesté à Berlin. Végétarisme et végétalisme progressent. Plus de 500 professeurs d'université et chercheurs ont signé un appel pour l'abandon de l'élevage de masse. Dans ce contexte, les filières industrielles ont tout intérêt à accepter des réformes ; pour la première fois dans l'histoire, le rapport de force leur est moins favorable.

**Un programme de travail de protection animale en Basse Saxe (Tierschutzplan Niedersachsen)** a été présenté en avril 2011 par le Ministre de l'agriculture de Niedersachsen, servant d'orientation pour un Comité de pilotage « Stratégie de protection animale ». Le plan est critiqué parce qu'il sert à préserver l'élevage industriel, concentré dans ce Land. Certes, les ONG auraient souhaité des délais plus rapprochés pour certaines des améliorations prévues dans le programme de travail, mais elles apprécient ouvertement son contenu qui s'attaque effectivement à une série de gros problèmes. Le programme se présente sous forme d'un tableau dont les colonnes désignent l'espèce concernée, les problèmes identifiés quant au bien-être animal, la mesure retenue et l'objectif, les responsables de la mise en œuvre – le groupe de travail est souvent cité -, l'état d'avancement, et le timing.

Pour les **poulets de chair**, il s'agit principalement de l'élaboration de recommandations sur divers aspects, de formations, et de structuration des poulaillers afin de permettre aux animaux de se retirer et de s'occuper. Quant à la densité et aux lésions, les travaux semblent traduire l'application de la directive. Les questions concernant **la sélection des diverses volailles** seront traitées avec la Commission européenne et les sélectionneurs.

Quant aux **dindes**, la structuration des bâtiments pour mettre en place des possibilités de retrait et de l'occupation est aussi prévue, ainsi que des recommandations prenant en compte les lésions ; contrairement aux poulets, il n'existe pas de directive spécifique aux dindes. Il est décidé d'abandonner le

débecage des dindes ; les études et essais sont en cours, et l'abandon doit être achevé en 2018. Une initiative en vue de modifier la réglementation quant à la protection des animaux de rente est prévue.

Quant aux **poules pondeuses**, l'abandon de l'épointage des becs doit être acquis pour 2016 ; c'est une excellente nouvelle. Par contre quant aux cages batteries, la situation reste ambiguë ; il s'agit de protéger les batteries existantes de cages aménagées rebaptisées « petits groupes » (Kleingruppenhaltung) avec cependant la prise en compte des besoins de repos et de bains de poussière. Une procédure de testage et d'autorisation de mise en marché sera mise en place pour des équipements de bâtiments d'élevage. Tout dépendra dès lors du niveau des exigences. Des améliorations sont prévues pour l'élevage des **poulettes**, avec l'interdiction des cages, diverses recommandations, et l'évolution de la réglementation. Des travaux s'attaqueront à la mise à mort « sans raison valable » des **poussins mâles d'un jour**. Un aspect très intéressant est aussi l'intérêt porté au sort des reproducteurs qui sont jusqu'ici les laissés-pour-compte de toutes les réglementations et protections. Pour eux aussi, la section des becs se terminera en 2016.

Pour les **canards de Pékin et de Barbarie**, le respect du comportement notamment par rapport à l'eau doit être amélioré. Le débécage des canards de Barbarie sera abandonné dès 2013, et des améliorations quant à la structure, la litière et la conduite seront développées.

Les **vaches laitières** seront sélectionnées sur des critères de vitalité globale. Des systèmes de stabulation en zéro pâturage bénéficieront d'une aire d'exercice. L'attache sera interdite, avec une période de transition.

Quant aux **veaux**, l'écornage sans anesthésie sera abandonné. Pour réduire la morbidité, mortalité et sur-médication, des consignes basées sur des indicateurs de bien-être animal seront établies.

Quant aux **jeunes bovins**, les problèmes identifiés sont la détention sur caillebotis intégral sans paille, la densité excessive, la mauvaise ambiance, la section des queues (une pratique déplorable qui heureusement n'est guère répandue en France). Sont prévues des lignes directrices de protection animale pour les bovins mâles, l'abandon de la section des queues, et des programmes de subventions pour une détention conforme aux besoins des animaux.

Pour les **porcelets**, l'abandon de la castration sans anesthésie est prévu pour 2015. Des recommandations visent la prévention de la caudophagie. Il semble que l'abandon de la caudectomie ne serait prévue que pour 2016, ce qui paraît étonnant, d'autant plus que l'Allemagne était visée comme la France par une plainte pour la non application de la directive de protection des porcs. C'est pourquoi le Land de Basse-Saxe a déjà diffusé des instructions claires pour la prévention de la caudophagie et caudectomie.

Les **porcs à l'engrais** devront aussi bénéficier d'instructions basées sur des indicateurs de protection animale.

Pour les **truies allaitantes**, le problème du manque de substrat pour construire un nid est identifié. Il y aura un programme de subventions pour une détention conforme aux besoins des truies et pour transformer les équipements – à voir ce que cela voudra dire.

Quant aux **lapins** il est reconnu que la détention n'est pas conforme à leurs besoins. Des instructions seront élaborées.

Des groupes de travail se pencheront sur les **transports d'animaux**, sur **l'étourdissement et l'abattage**, ainsi que sur **l'utilisation de médicaments**.

**Un label « bien-être animal » sera développé pour 2014**, accompagné par l'Université de Göttingen et soutenu par le Land..

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.1 : Besoins de biodiversité en Alsace

#### *L'essentiel en bref*

Quant à la biodiversité en Alsace, les **inventaires et zonages**, les problèmes et les objectifs, sont largement connus, notamment par les collectivités. L'objectif ici est de se concentrer sur des aspects qui peuvent être intéressants pour différencier une démarche de production et de valorisation de produits, avec l'argument d'un respect particulier des milieux naturels.

#### **Que peuvent faire les agriculteurs pour accueillir la faune et la flore sauvages sur leurs exploitations ?**

Nous récapitulons très succinctement **ce pour quoi la vie sauvage est particulièrement reconnaissante aux agriculteurs** qui lui laissent quelque gîte et nourriture (zones humides, haies, vieux arbres, zones refuges,...) et écartent par endroits certains dangers (récolte et fauche...).

**Alors que la cause du bien-être animal est en train d'émerger, la cause de la biodiversité est déjà une priorité reconnue à l'échelle mondiale.**

Ce qui nous intéresse ici dans notre démarche, ce sont les réponses à la question : **que peuvent faire les agriculteurs, concrètement, pour accueillir la faune et la flore sauvage sur leurs exploitations ? Quelles actions peuvent être valorisées dans une approche transparente, avec l'argument d'un respect particulier des milieux naturels ?**

En Alsace, **Les inventaires et les zonages**, les problèmes et les objectifs, sont bien connus et largement débattus, notamment par les collectivités dont les services s'impliquent dans les démarches de protection. La biodiversité fait aujourd'hui l'objet d'une ribambelle de commissions et de groupes de travail régionaux, afin de répondre aux différents engagements du Grenelle de l'environnement. Ils revoient les inventaires, des constats et des arbitrages quant aux objectifs. Les zones à protéger sont confrontées aux enjeux socio-économiques. Toutes ces données sont accessibles.

Alsace Nature reste attachée au **terme « nature »**. C'est la nature que nous aimons, c'est la protection de la nature que nous pratiquons. La nature a généré la **« biodiversité »**, terme scientifique qui a percé dans le jargon des conférences mondiales et des multinationales, mais qui reste moins attrayant pour le citoyen normal que la « nature » (voir 1.1.4).

**Que ressent l'agriculteur quant à la biodiversité ?** *Le rapport sur les prairies fleuries publié en janvier 2012 par l'IRSTEA (anciennement Cemagref) « L'obligation de résultat pour les mesures agri-environnementales "prairies fleuries" et "gestion pastorale" » par NETTIER, Baptiste ; DOBREMEZ, Laurent ; FLEURY, Philippe (voir aussi sous 1.3) s'est intéressé aux motivations des agriculteurs par rapport aux fleurs dans leurs prairies. De quoi s'agit-il ? « Le principe de la MAE « prairies fleuries » est simple : sur chaque territoire est établie une liste d'une vingtaine de plantes à fleurs, indicatrices du bon état de la biodiversité locale et facilement identifiables. Parmi cette liste, on doit retrouver au moins quatre plantes différentes sur chacun des trois tiers de la diagonale des parcelles, que l'agriculteur engage pour cinq ans. Il s'agit donc bien pour l'agriculteur de s'engager sur un résultat (atteindre ou maintenir une*

*certaine richesse floristique durant les cinq années du contrat), sans qu'il y ait de pratiques imposées (à l'exception des restrictions imposées par la PHAE). » Cette expérience se passe dans des zones de montagne.*

La motivation des agriculteurs de souscrire cette mesure comporte un éventail de raisons :

- Certains s'engagent par opportunité financière
- La grande majorité met en avant des considérations environnementales
- Cette mesure est un signe de reconnaissance de leur travail par la société
- L'obligation de résultat est un facteur décisif : aucun changement de pratiques n'est imposé
- Il y a la reconnaissance d'un savoir-faire dans la préservation de la biodiversité : *« on ne nous donne pas de leçon sur nos façons de faire ».*

En fait, les agriculteurs disposent des meilleurs savoir-faire pour préserver la flore et connaissent l'impact de la fertilisation et du climat. Il s'agit bien du maintien d'un résultat et pas de l'obtention d'un résultat. Il est important de les soutenir, parce que ces milieux prairiaux sont particulièrement instables et fragiles.

L'étude citée expose la compatibilité entre objectifs de production agricole et objectifs environnementaux, et pose alors la question cruciale : *« L'obligation de résultats contribue-t-elle à changer les valeurs des agriculteurs ? »*

*« La majorité des signataires de la MAE « prairies fleuries » reconnaît avoir acquis un certain intérêt pour les fleurs, notamment grâce au dialogue avec les techniciens lors de la phase de contractualisation et aux livrets de reconnaissance des fleurs distribués par les PNR. Dans les régions plus intensives comme l'Albanais dans les Bauges, certains déclarent même qu'avec les pratiques de fauche précoce et de séchage du foin en grange ils ne voyaient plus les fleurs et les redécouvrent. Cela suscite des questions de leur part : pourquoi certaines fleurs ont-elles disparu (cas du sainfoin) ? Comment faire pour les retrouver ? Un agriculteur résume ainsi : « je trouve ça vraiment intéressant de comprendre pourquoi tu arrives à une prairie fleurie comme ça. Ça te permet de réfléchir sur tes pratiques, de voir évoluer la flore ». Peut-être ces réflexions annoncent-elles de nouvelles façons de piloter les prairies ? Elles changent en tout cas le regard que leur porte l'agriculteur et le regard qu'il porte sur la biodiversité en général. Dans les trois PNR, un des apports de la mesure « prairies fleuries » a bien été de transformer la biodiversité, souvent perçue par les agriculteurs comme une contrainte à respecter, en un atout. Atout, car la biodiversité contribue à la production de fourrages, atout aussi car la biodiversité crée de nouveaux liens entre les agriculteurs et l'ensemble de la société qui exprime son intérêt pour les fleurs et une agriculture qui les maintient. »*

De toute évidence, la situation en plaine d'Alsace est différente, parce que la destruction des milieux est beaucoup plus avancée. Toutefois, il y a lieu d'en tirer des leçons. Une chose est certaine : l'« atout » de la biodiversité ne doit pas se limiter à des mots, il doit se traduire en viabilité économique, en revenu.

**Changer le regard ! pour accueillir la nature et répondre à ses besoins.** Récapitulons, très succinctement, **les principaux besoins que manifestent les milieux naturels, la faune et flore, envers l'agriculture :**

- ➔ **les invertébrés** sont à la base de la chaîne alimentaire. De nombreuses espèces sont en régression ou disparaissent. Les compétences quant à les recenser sont rares. Certaines remplissent des fonctions d'auxiliaires des cultures. Besoins :
  - toutes infrastructures agro-écologiques (IAE) : surfaces ni labourées ni traitées ni fertilisées, en particulier les zones refuges en milieu prairial et les bandes tampons entre les cultures, et les haies ainsi que les bandes herbeuses le long des haies
  - adaptation de la gestion à leur cycle de reproduction (exemple des papillons)
  - maintien d'un couvert
  - limitation de la mortalité lors des opérations d'entretien
  - globalement, abandon des pesticides

- ➔ **les espèces inféodées aux zones humides** connaissent la régression la plus spectaculaire en Europe.  
Besoins :
  - préservation de la végétation typique et patrimoniale : prairies humides, roselières, plantes protégées....
  - maintien et reconstitution de bas-fonds humides, de mares, bras-morts, ...
  - gestion écologique des fossés et cours d'eau
- ➔ **les nicheurs au sol** voient leurs nichées anéanties par les travaux agricoles et par la fréquentation inadaptée des milieux. Besoins :
  - adaptation des dates et de la nature des travaux agricoles
  - quiétude
- ➔ **les cavernicoles** (oiseaux et mammifères) ont perdu un grand nombre de sites de reproduction.  
Besoins :
  - vieux arbres
- ➔ **la biodiversité des sols** est à la base de leur fertilité et du bon fonctionnement des écosystèmes.  
Besoins :
  - pas de pesticides, fertilisation appropriée
  - diversité des cultures
  - couverture des sols
  - travail superficiel
- ➔ **la flore des prairies patrimoniales** (Rieds, collines sèches, hautes Vosges,...) ne se maintient plus que sur des îlots. Une certaine reconquête en surfaces fait partie des besoins :
  - pas ou peu de fertilisation
  - gestion adaptée (dates de fauche, chargement...)
- ➔ **l'ensemble des espèces, oiseaux et mammifères, agricoles souffrent de la banalisation des habitats, de la taille des parcelles, de l'absence de zones refuges :**
  - repenser la taille des parcelles et l'assolement
  - développer une polyculture
  - rétablir les **haies et autres IAE**, en particulier en zone de grandes cultures et dans le vignoble ; idem **des éléments diversifiant l'habitat, comme les murets, les tas de pierre, tas de branches, surfaces rudérales (arides), ourlets, zones non fauchées toute l'année...**

**La liste ci-dessus est simple et concrète**, et cela se justifie par l'utilisation visée : nous, citoyens, consommateurs, naturalistes, voulons en effet voir, sur le terrain, lors d'une promenade, notre nature au sein du paysage agricole. C'est la valeur non marchande, la valeur en termes de qualité de vie, la coexistence pacifiée avec les autres espèces, qui est recherchée. C'est ce qui peut motiver pour payer une plus-value. Nous avons un lien affectif avec cette nature, nous ne voulons pas qu'elle soit détruite, et nous assumons notre part de responsabilité. C'est l'enjeu.

Les **indicateurs scientifiques** sont certes utiles. Il existe aujourd'hui de nombreuses **méthodes pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement**. *Une synthèse en est faite dans l'ouvrage « Elevages et environnement », coordination Sandrine Espagnol et Philippe Leterme, 2010. Christian Bockstaller de l'INRA de Colmar a rédigé avec d'autres le chapitre sur les méthodes et outils d'évaluation environnementale.* Ils s'intéressent aux fertilisants, pesticides, effluents, émissions, gaz à effet de serre, à la

viabilité, la vivabilité, et finalement aussi à la biodiversité. Quant à la l'évaluation de la biodiversité, une brève annexe lui est consacrée. Celle-ci montre que la méthode doit faire face aux difficultés de la spécificité des milieux et de leur dynamique. « *Les outils de diagnostic actuellement disponibles montrent qu'il est extrêmement rare de voir une approche complète qui intègre à la fois une analyse détaillée des attentes des utilisateurs finaux, la traduction de ces attentes en critères quantitatifs ou qualitatifs, la mise au point proprement dite de méthodes de diagnostics, et le retour vers les utilisateurs de la méthode pour une évaluation de sa pertinence. (...) La motivation des gestionnaires (agricoles et environnementaux) n'est pas toujours au rendez-vous... avec des exceptions encourageantes* » (p.55).

**L'orientation des propositions qui suivent**, tient compte des réflexions suivantes :

- 1) **La plupart des citoyens n'ont pas de lien affectif avec des indicateurs scientifiques** de durabilité, des mesures, des scores, des données agrégées,.... **Ils sont beaucoup plus nombreux à avoir un lien affectif avec la nature et les animaux**, d'où l'objectif sociétal de faire le lien avec une plus-value juste. Cela comporte un côté affectif.
  - 2) **L'avis scientifique** a sa place au niveau d'un **Comité de pilotage** ou d'un groupe de travail thématique ; à eux de décider s'il faut un « outil » et lequel.
  - 3) **L'évaluation de la durabilité** ou de l'impact global sur l'environnement d'une exploitation est d'une grande complexité notamment agronomique, elle est utile à **l'agriculteur lui-même** et au **conseil technique** et scientifique afin d'engager une dynamique de progrès, ce qui est d'ailleurs dans leur plus strict intérêt bien compris. C'est une question de formation, d'expérience et d'évolution dans le temps.
- Pour toutes ces raisons les chapitres suivants traiteront de la biodiversité d'un point de vue **le plus pragmatique possible**. Il s'agit de se payer, ensemble, des roselière en plus, des zones refuges en plus, des haies en plus, des nichées de courlis, des prés à orchidées,...

**Toutefois il ne faut à aucun moment oublier que la réduction massive des pesticides est un objectif essentiel et urgent, pour des raisons à la fois de santé humaine et de biodiversité.** De ce point de vue **l'agriculture biologique** est la solution idéale.

*L'INRA a publié en janvier 2008 une Expertise scientifique collective sur « Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. » L'ouvrage (téléchargeable) propose des pistes pour mieux préserver et utiliser la biodiversité dans les espaces agricoles, par exemple :*

- En zone céréalière, c'est la mise en place de nouveaux éléments semi-naturels et l'évolution des pratiques agricoles,
- Lorsqu'il y a mosaïque paysagère, il faut la préserver et veiller à la qualité des éléments semi-naturels
- Dans les zones d'élevage intensif à prairies, c'est la réduction de la fertilisation, la réduction du chargement animal, la diminution du rythme de fauche, le report des dates de première exploitation de certaines parcelles
- En arboriculture, réduire les pesticides
- Et dans certaines zones enrayer la déprise agricole, en veillant à la pluralité des modes d'exploitation.

*« Dans tous les cas, ce ne sont pas les seules pratiques, mais la totalité des systèmes productifs et l'organisation spatiale des usages des terres à l'échelle des territoires, qui sont à repenser. »*

**Les propositions d'Alsace Nature sont raisonnables !**

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.2 : Stratégie nationale pour la biodiversité, trame verte et bleue et agriculture

#### *L'essentiel en bref*

La **stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** a comme priorité la mise en place de **la trame verte et bleue (TVB)** dans les régions. La connectivité des éléments de biodiversité traverse forcément les espaces agricoles.

Alors que la TVB est un projet plutôt enthousiasmant, les outils proposés pour la mettre en œuvre ne sont pas nouveaux. Leurs faiblesses sont connues. La profession agricole proteste.

**La plaidoirie d'Alsace Nature** pour des filières locales et crédibles, respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal, **répond précisément aux inquiétudes agricoles.**

Par ailleurs les propositions d'Alsace Nature sont aussi en parfait accord avec les recommandations de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement ; **les outils économiques innovants**, dont il est de plus en plus question, seront particulièrement pertinents s'ils servent à initier ce type de filières.

**La Commission européenne**, dans sa communication **COM(2011) 244 de mai 2011** sur « *La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020* » cible entre autre **l'agriculture et la sylviculture**. Elle s'aligne sur l'objectif de Nagoya, à savoir rétablir 15 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2020. Etre dégradé signifie que l'écosystème ne fournit plus ses services, et c'est ce qui inquiète. Une agriculture qui pollue les nappes phréatiques et détériore la vie du sol dégrade l'écosystème... Par ailleurs il s'agit (enfin) de préserver les espèces. Or **la régression des espèces** signe l'échec des politiques actuelles.

**Pour 2020, la Commission veut étendre au maximum les surfaces agricoles bénéficiant de mesures de préservation de la biodiversité.** Agriculture et sylviculture sont concernées.

La **Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020** déclare : « *Développer conjointement, au travers d'une démarche démocratique, le « savoir vivre » entre humains et avec l'ensemble de la nature, c'est imaginer une nouvelle façon d'habiter la Terre, c'est progresser vers un surcroît d'humanité.* » En effet.

Parmi les objectifs figure **comme prioritaire, la préservation et la remise en état de la trame verte et bleue**, qui comprend **des réservoirs de biodiversité et les éléments qui les relient**. **L'effort financier pour la biodiversité devra être largement accru**, que ce soit de la part des **acteurs publics** ou des **entreprises**.

La brochure sur la SNB est (à l'exception d'une photo de moutons et d'une citation au passage des termes MAE, PAC et filières durables en page 30/60) étonnamment silencieuse quant à l'agriculture ; le Ministère de l'Ecologie n'empiète guère sur le terrain du Ministère de l'Agriculture. Mais relisons vite l'objectif de la Commission pour 2020 et imaginons une nouvelle façon d'habiter la terre...

**La trame verte et bleue (TVB)** étant une priorité pour le SNB et pour le Grenelle, qu'est-ce qu'elle apporte à l'agriculture ?

Selon France Nature Environnement, « *le MEEDDTL a décidé de ne pas créer de dispositif spécifique pour les espaces de la TVB mais de privilégier les modalités contractuelles.* » Tous les dispositifs existants peuvent être mobilisés. Hélas, les dispositifs existants et contractuels sont les MAEs... dont nous avons vu les faiblesses et limites (sous 2.2.1). Faire la TVB en plus ?

Et le MEEDDTL a trouvé d'autres dispositifs existants et mobilisables : bail environnemental, départements, taxe départementale des espaces naturels sensibles, associations foncières agricoles, commission communale d'aménagement foncier, travaux d'amélioration foncière, nettoyage, remise en état...

Aussi, l'agriculture à Haute Valeur Environnementale de niveau 3 est à articuler avec la TVB, ainsi que d'autres mesures génériques comme le plan Ecophyto.

La conditionnalité des aides liées à la politique agricole contribue à la TVB grâce au maintien d'une bande végétalisée d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau reconnus comme tels, et le maintien des éléments topographiques du paysage (haies, fossés, mares etc...). Ces derniers auraient dû passer de 3 à 5 % de la SAU en 2012, mais le Ministre de l'Agriculture les a maintenus à 3 % ce qui est une très mauvaise nouvelle pour la TVB.

Il se rajoute le maintien global des surfaces en herbe, contrainte suffisamment souple pour laisser une marge de manœuvre permettant de détruire des prairies.

Sont mis à contribution aussi les **Plans Régionaux de l'Agriculture Durable (PRAD) et les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF).**

**Cette stratégie nationale de la TVB évoque quelques commentaires :**

- **Le principe répond à la demande des associations de protection de l'environnement, et sa force est d'initier une connectivité des outils et mesures mobilisables,**
- Cependant, quant aux outils l'impression est que **la cuisinière a gratté et rassemblé tous les restes** qu'elle a pu trouver, **pour réchauffer un plat** qui puisse tant bien que mal être mis sur la table, en espérant que les convives volontaires en tirent l'énergie nécessaire,
- Quant au projet de **PRAD** intégrant une TVB, **la profession agricole** en Alsace a déjà exprimé « *scepticisme, inquiétudes et agacement* ». « *La profession agricole sera 'extrêmement vigilante' à ce qu'il n'y ait pas d'ajouts supplémentaires aux zonages environnementaux qui couvrent déjà le territoire régional.* » (Source : L'Est agricole et viticole du 9 décembre 2011)

**Jean-Paul Bastian, président de la Chambre d'Agriculture, dit :** « *Tout progrès environnemental doit pouvoir s'appuyer sur une activité économique pérenne, et doit être mis en œuvre par des hommes et des femmes qui doivent pouvoir vivre de leur métier.* »

**Alsace Nature dit la même chose, en plaidant en faveur d'initiatives locales pour valoriser la protection de la nature et des animaux.**

- Par contre, le **PPRDF** inquiète. Il y a de fortes raisons de penser qu'il vise à subventionner le **remembrement forcé**, la **mécanisation** et la **surexploitation** forestière, pour des intérêts à court terme (sortir du bois), et que la biodiversité est largement perdante. Par ailleurs, la certification PEFC n'exclut ni coupes à blanc ni monocultures sur plusieurs hectares. Tout cela évoque l'installation de la monoculture du maïs et le règne du machinisme agricole... un cauchemar pour la nature.

Un potentiel majeur pour mettre en œuvre la TVB **existe avec les différentes stratégies de certification, et pas seulement le HVE, mais aussi les démarches privées et les diverses Chartes de Bonnes Pratiques, y compris l'étiquetage environnemental.**

Le MEEDDTL dispose d'un *rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement : « Conservation et utilisation durable de la biodiversité : une analyse des outils économiques »* (octobre 2010). On trouvera certainement **dans ses 27 fiches, des outils économiques susceptibles d'apporter les aides nécessaires au démarrage de filières respectueuses de la biodiversité et des animaux.** Le rapport met en garde :

- **l'efficacité** environnementale des programmes dépend avant tout de la façon dont la mise en œuvre est régulée, suivie, contrôlée et progressivement adaptée ;
  - **Alsace Nature soumet des expériences et des réflexions à ce sujet.**
- La **nécessaire subsidiarité** liée aux caractéristiques très locales des milieux et des enjeux socio-économiques doit se conjuguer avec un **souci de cohérence, d'équité et d'économies d'échelles** notamment pour minimiser les coûts de conception et de transaction (méthodologie, expertise...).
  - C'est pour cette raison **qu'Alsace Nature propose des initiatives locales respectueuses, dont le principe et l'identification est transposable à un grand nombre de produits.**
- *« Certaines études établissent ... les outils économiques ciblés sur la préservation de la biodiversité ne sont pas forcément à même de contrebalancer les effets de subventions dommageables. **La réforme des subventions impactant négativement la biodiversité et l'éco-conditionnalité des aides publiques apparaissent donc comme des pistes de travail majeures.** ».*

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.3 La biodiversité et les entreprises

*L'essentiel en bref*

**Les pouvoirs publics**, européens et nationaux, semblant plutôt désemparés quant à inverser la régression de la biodiversité, **se tournent vers les entreprises** qui ont de quoi savoir faire.

La présente synthèse s'appuie sur le **guide publié par Orée**, grande association multi acteurs. Il étudie **l'interdépendance entre entreprises et biodiversité** et présente **des retours d'expérience** qui décrivent l'éventail du possible et des espoirs légitimes. Un regard indépendant et critique quant au greenwashing resterait à intégrer de manière à progresser dans la transparence.

Le souhait est de **dépasser le réductionnisme de la controverse « compétitivité versus écologie »**. Pour allier langage de gestionnaire et langage écologique, c'est le concept de co-évolution entre entreprises et biodiversité qui émerge.

Tout au long de l'ouvrage, les réalisations décrites sont pleines d'idées et d'espoirs, mais montrent aussi la difficulté quant à juger de la pertinence des choix entre opportunités et opportunismes

L'ouvrage, vu les concepts développés et la richesse des indicateurs élaborés, suggère la remarque qu'après tout, l'éthique offre un raccourci performant. Si aujourd'hui, et de toute urgence, **les marchés doivent « dire la vérité écologique », les marchés doivent, de la même manière, dire la vérité quant aux bonheurs et malheurs, aux joies et détresses, des êtres sensibles.**

L'engagement des entreprises pour la biodiversité sont un sujet dans l'air du temps. Les **pouvoirs politiques**, qu'il s'agisse du niveau européen et national, face à leurs échecs et leur **désemparement**, placent en effet l'espoir dans l'autre gouvernance, celle des entreprises. D'ailleurs, le MEEDDTL fait le tour des Chambres de Commerce et de l'Industrie pour plaider la biodiversité. Les entreprises, du moins les grandes, ont du professionnalisme et des moyens. Certaines approches donnent un sentiment de satisfaction qui est rare en la matière.

**Orée, une « association multi acteurs créée en 1992, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. »** Cet organisme d'envergure a **publié en 2010 un guide, issu d'une thèse : « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises. Le Bilan Biodiversité des organisations. »** De cet ouvrage sont extraits les réflexions qui suivent.

L'ouvrage fait d'abord **le constat de l'interdépendance entre entreprises et biodiversité**. Cette interdépendance est analysée sous différents critères :

- **Le lien direct** avec la biodiversité englobe les matières premières, les services éco-systémiques, et toute dépendance directe du bon fonctionnement des écosystèmes.
- **Les marchés actuels** font qu'une certaine partie du chiffre d'affaires est lié à la biodiversité. Le positionnement marketing en fait partie. Ce point est d'ailleurs inquiétant de notre point de vue qui considère que transparence et équité sont prioritaires : utiliser la biodiversité comme un hameçon attribué aux produits haut de gamme afin de tirer d'autant plus d'argent des poches des citoyens les plus « responsables » (et solvables) est in fine plutôt machiavélique, même si l'approche est a priori inspirée d'une tentative d'éthique.

- **Les impacts sur la biodiversité** sont bien connus : la biodiversité régresse.
- **La compensation des impacts** est prometteuse, d'autant qu'elle peut se faire à trois niveaux : au niveau réglementaire, en dehors du niveau réglementaire, et non liée directement aux impacts de l'activité (p.ex. par le mécénat).
- le dernier critère décrit est **le positionnement stratégique de l'entreprise**.

Quant aux retours d'expérience articulés autour de ces critères, concernant de grandes structures comme Carrefour, EDF, ONF, Vinci, Botanic et tant d'autres, il s'agit dans cet ouvrage de la présentation des entreprises par elles-mêmes. Il faut quelques connaissances précises, de terrain, pour relativiser l'image donnée, p.ex. concernant EDF et le Rhin, sans même parler de Fessenheim. Il n'est pas facile de démêler vrais espoirs et simple greenwashing, et ce travail reste à faire pour progresser dans la transparence.

- Pour LVMH où le marketing est roi, on aimerait savoir d'où vient le cuir.
- Et l'agriculture ? SAF agriculteurs de France semble parti sur des discours classiques, avec une approche recevable sur la biodiversité, et plaide pour que le secteur agricole saisisse la manne qui tombera du marché du carbone. Là aussi, un regard indépendant et critique sur les critères d'attribution serait fort utile.
- Terr'Avenir (Picardie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais) s'est fait certifié ISO 14001, ce qui « *apporte une véritable valeur ajoutée au produit fini mais peine encore à se démarquer sur les marchés actuels* ». On est tenté de dire : il y en a d'autres qui s'usent les dents avec des « usines à gaz » de toute sorte. Ce qui montre au moins que la réflexion d'Alsace Nature sur l'objectif d'une plus-value communicable sur les animaux et na nature n'est en tout cas pas moins pertinente. Terr'Avenir divise des parcelles de 30ha pour obtenir des champs (énormes !) d'au maximum 12ha séparés par des bandes enherbées accueillantes pour la faune sauvage. Bref, tout est relatif ! C'est fait avec les chasseurs de la Somme.
- Pour écouter encore Veolia, la biodiversité n'est pas un atout marketing, mais les clients en veulent - pour villes et leurs cours d'eau. Donc, cela vaut peut-être la peine de tisser un lien, au niveau local.

L'ouvrage souhaite finalement découvrir comment **dépasser le réductionnisme de la controverse « compétitivité versus écologie »**. L'analyse coûts-bénéfices est en effet complexe, lorsqu'on tient compte des externalités, du facteur temps, des effets de seuil, de l'équilibre plus ou moins instable des écosystèmes, des aléas, du changement, de la diversité. Il en résulte un **concept de « co-évolution »** à long terme **entre entreprises et diversité du vivant**.

Il faut bien traduire tout cela dans un langage de gestionnaire, de bilans, de fiscalité, de finances... Il serait tentant d'affirmer que **l'éthique**, et en particulier le respect du vivant, **propose un raccourci** performant sur le chemin d'un développement durable partagé équitablement, dans le respect de la biodiversité.

L'ouvrage termine sur la présentation de quelques grandes réalisations en matière de biodiversité, dont la « Biodiversity and Wine Initiative » d'Afrique du Sud : 10 % des terres sont consacrés à la nature. Des zones humides renaissent, et une espèce d'antilope menacée de disparition reconstitue une population viable. Voilà de quoi satisfaire les consommateurs responsables. Nos slogans bien intentionnés pour une consommation de « proximité sans plus » deviennent un peu fades...

Globalement, dans l'ouvrage, le bien-être animal (à part une ou deux citations sans le moindre approfondissement) et la nature même des « être sensibles » sont ignorés et en tout cas totalement laissés de côté par cette étude qui s'intéresse toujours aux « services écosystémiques » et à la « diversité ».

On est tenté de poursuivre *la citation de Dahle Oystein*, ancien vice-président d'Exxon pour la Norvège, présentée en page 289 : « *Le socialisme s'est effondré parce qu'il n'autorisait pas le marché à dire la vérité économique. Le capitalisme pourrait s'effondrer parce qu'il ne permet pas au marché de dire la vérité écologique* » pour rajouter que le durabilisme (pardonnez le néologisme) pourrait s'effondrer s'il ne permet pas **au marché de dire la vérité quant aux bonheurs et malheurs, aux joies et détresses, des êtres sensibles**.

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.4 : Haute Valeur Environnementale (HVE)

#### *L'essentiel en bref*

La certification HVE en 3 niveaux est désormais officielle. Elle contient des éléments importants. Elle reconnaît l'intérêt des éléments de biodiversité et reconnaît l'objectif de l'autonomie des exploitations. Mais elle ne semble pas avoir réussi la quadrature du cercle consistant à réunir à la fois simplicité et discrimination juste des décisions et pratiques méritoires.

**A première vue, les critères HVE semblent trop aléatoires et injustes pour servir de base à une valorisation des produits.** Que donneraient-elles sur les exploitations alsaciennes ?

Le principal enjeu pour les producteurs est le référencement par les grandes enseignes. **Il serait particulièrement grave que HVE devienne le rouleau compresseur « officiel » qui empêche l'émergence et la rémunération de pratiques profondément respectueuses du vivant et plus radicalement innovantes.**

Ici, le but est de se faire une idée sur plusieurs manières possibles permettant d'approcher et d'évaluer la biodiversité sur une exploitation régionale. Il ne s'agit pas de faire de la science, ni d'aller inventer ce que d'autres savent mieux faire. La question est pragmatique : **quelle méthode peut nous aider à reconnaître, à défendre, et si possible à valoriser, des gestes d'accueil de la part des agriculteurs à l'adresse de la faune et flore sauvages ?**

Commençons par **l'approche officielle**. Elle est issue du Grenelle de l'Environnement, et remplace l'agriculture dite « raisonnée » considérée comme un échec, ni convaincante ni motivante.

*Le Décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles établit trois niveaux. Seul le troisième donne droit à la mention « Haute Valeur Environnementale ». Les Arrêtés du 20 juin 2011 précisent le référentiel relatif à cette certification environnementale. Nous nous contentons ici de préciser les atouts pour la biodiversité, et de mentionner les autres domaines sans les préciser.*

*Le décret n° 2011-1914 du 20 décembre 2011 relatif à la mention valorisante « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale » détaille l'utilisation de cette mention au niveau de la vente des produits, et notamment des produits transformés comportant plusieurs ingrédients.*

**La certification de 1er niveau** exige que l'exploitation fasse un bilan, contrôlé par un organisme habilité, et qu'elle soit conforme aux critères de conditionnalité selon l'article 5 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct.

L'exploitant doit aussi avoir effectué une évaluation par rapport aux référentiels du deuxième ou troisième niveau ; ceci est sensé le placer dans une **dynamique de progrès**.

**La certification de 2<sup>ème</sup> niveau** exige le respect d'un référentiel fixé par arrêté. Celui-ci comporte pour la biodiversité :

*« Exigence n° 1 : disposer des documents localisant les zones à enjeux environnementaux (en particulier les zones sensibles pour la qualité de l'eau et les zones de l'exploitation incluses dans des sites Natura 2000).*

*Exigence n° 2 : identifier les infrastructures agro-écologiques, et notamment les dispositifs végétalisés mis en place au titre de la conditionnalité des aides PAC ou dans le cadre de démarches volontaires sur le plan de*

*l'exploitation. Sauf justification de leur innocuité pour l'environnement ou dans les cas prévus par les règles locales d'entretien minimal, l'apport de fertilisants et de produits phytopharmaceutiques est interdit sur les dispositifs végétalisés, ainsi que l'entreposage de produits ou déchets.*

**Exigence n° 3** : optimiser la gestion de ces dispositifs en fonction des enjeux environnementaux et agronomiques identifiés dans l'exploitation, notamment par l'entretien et le choix des espèces

*(2). Les emplacements choisis devront permettre de favoriser la continuité et la pérennité des bandes végétalisées.*

**Exigence n° 4** : mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe (3).

*(2) En tenant compte de la liste des espèces autorisées pour les dispositifs végétalisés au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). (3) Correspondant aux mesures figurant dans la charte Natura 2000. »*

A souligner quelques réserves écologiques quant à la pertinence des listes auxquelles fait allusion le point (2). **Les autres obligations** portent sur le raisonnement des pesticides, des engrais, et des apports d'eau qui doivent être adaptés au plus juste aux besoins des plantes. Ces obligations correspondent à des bonnes pratiques qui sont d'ailleurs obligatoires, notamment en matière de fertilisation.

**Seule la certification de 3ème niveau** donne droit à la mention HVE. Il y a, au choix, deux manières, définies par arrêté, de mesurer les seuils de performance environnementale portant sur la biodiversité, les pesticides, les engrais, et la ressource en eau :

**A) Des indicateurs composites, organisés en un système de points** ; il faut en obtenir 10 par item. Il est évident que tous les items ont un impact direct ou indirect sur la biodiversité (fertilisants, engrais...), mais **nous nous limitons ici à l'item consacré explicitement à la biodiversité**. Or il n'y a qu'une seule ligne du tableau qui se rapporte à des zones non cultivées, cumulant les **infrastructures agro-écologiques (IAE) selon le principe des « surfaces équivalente topographique » (SET)**, détaillé ci-dessous. En effet, un are n'est pas toujours un are... certains IAE sont plus précieux ou plus contraignants que d'autres. Toutefois, ces équivalences font l'effet d'un emballage qui est beaucoup plus grand que le contenu. E but est que tous les agriculteurs, notamment les céréaliers, puissent atteindre sans trop de bouleversements et efforts le pourcentage minimal obligatoire (3 % de la SAU en 2011 et 2012).

Les autres lignes se rapportent à la diversité des espèces de plantes cultivées ou d'animaux élevés. Le cas des prairies est particulier ; chaque tranche de 10 % de la SAU en prairie permanente rapporte un point.

➔ **Le tableau de correspondances entre les particularités topographiques bandes tampons, jachères, lisières, haies, arbres isolés, fossés, mares, etc. et la valeur de la surface équivalente topographique figure en Annexe III de l'Arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).** Quelques exemples :

- bandes tampons pérennes : 1ha de surface = 2 ha de SET
- 1 ha de surfaces herbacées en Natura 2000 = 2 ha SET
- 1 ha de vergers haute-tige = 5ha de SET
- **1m linéaire de haie = 100m<sup>2</sup> de SET ! et c'est ce rapport qui rend en définitive très facile d'atteindre les pourcentages requis !**
- les surfaces sont identiques pour certaines jachères, pour les bordures de champs, et d'autres milieux sans intrants ni labours.

La méthode est donc d'une souplesse extrême. Il répond aux besoins et problèmes locaux en biodiversité dans la mesure où il applique la gestion définie en zones Natura 2000. Or la protection des espèces et habitats dans les zones Natura 2000 est obligatoire pour les Etats, mais la gestion dans

les zones Natura 2000 est en France basée sur le volontariat. Est-ce que la mention HVE sera une « carotte » suffisamment efficace pour mettre en place Natura 2000 et les MAE correspondantes ? On peut en douter.

**B) Des indicateurs globaux**, proposés par France Nature Environnement dans un souci de simplification administrative, oh combien légitime :

- Le pourcentage de la SAU en IAE doit être au moins de 10 % ou le pourcentage de la SAU en prairies permanentes de plus de 5 ans doit être au moins de 50 %
- Le poids des intrants dans le chiffre d'affaires ne dépasse pas 30 %.

Toutefois, les IAE ici aussi n'échappent pas à la procédure des SET (voir ci-dessus).

Le deuxième indicateur ayant trait aux intrants traduit une volonté forte d'inciter à l'autonomie des exploitations. C'est en effet le manque d'autonomie respectivement la dépendance des intrants qui induit la fragilité économique des exploitations et la dégradation écologique des milieux, bref, la non-durabilité de l'agriculture.

**Il sera donc particulièrement intéressant que les experts testent ce que le niveau HVE peut apporter, selon chacun des deux indicateurs :**

- dans des zones aussi sensibles que les Rieds d'Alsace ?
- dans des zones de monoculture de maïs ?
- dans le Kochersberg, extrêmement pauvre en IAE ?
- dans les collines calcaires et en particulier le vignoble ?

**Les premiers retours d'expérience d'autres régions** montrent les limites d'une telle certification, que l'indicateur soit composite ou global. Les systèmes d'exploitations, les situations locales, les filières (grandes cultures, polyculture-élevage, granivores, élevage herbager, arboriculture, vigne,...) sont **trop différents pour que les seuils proposés soient à chaque fois pertinents**.

Quant à la biodiversité, le calcul SET arrive sans grands efforts à dépasser le seuil, tant la valorisation des haies, lisières et bandes enherbées est excessive, et dans certains cas les SET dépassent de loin la SAU ! C'est la conclusion du test effectué sur les exploitations engagées dans le programme « Agriculture et Biodiversité » en Vienne.

Quant à la part des intrants par rapport au chiffre d'affaires, selon la même étude même des exploitations faisant des efforts pour leur autonomie y arrivent difficilement, et cela peut dépendre de nombreux aléas, selon les années, et varie aussi fortement selon les filières. Ce qui n'enlève rien à la pertinence de l'objectif de cet indicateur : l'autonomie est un gage de durabilité. Mais en pratique, le résultat dépend à la fois des efforts de l'exploitant et de circonstances extérieures (chance ou pas de chance, conjoncture, événements exceptionnels...) ce qui en fait **à la fois un objectif valable et un critère injuste**.

L'indicateur A composite est encore moins discriminant pour la biodiversité, et pour les autres aspects il traduit du professionnalisme sans plus.

Il n'est pas prévu d'accorder des aides rémunérant les qualités « HVE ». Le premier enjeu pour les producteurs semble bien rester le référencement auprès des grandes enseignes.

A première vue, les critères HVE sont trop peu discriminants, trop aléatoires et trop injustes pour servir de base à une valorisation des produits.

**Il serait particulièrement grave que HVE devienne le rouleau compresseur « officiel » qui empêche l'émergence de pratiques profondément respectueuses du vivant et plus radicalement innovantes.**

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.5. Haute Valeur Naturelle (HVN)

#### *L'essentiel en bref*

La **Haute Valeur Naturelle** est un concept européen. L'agriculture HVN est caractérisée par de **grands espaces semi-naturels** et des pratiques extensives, ou par une **mosaïque** entre extensif semi-naturel et intensif, ou par une **grande diversité** malgré peu de surfaces semi-naturelles.

C'est une approche intéressante **dans le but de mieux soutenir les exploitations qui préservent, ou qui font émerger, une haute valeur naturelle**. Un label est envisageable. C'est intéressant pour le Ried !

La notion de Haute Valeur Naturelle (HVN) est issue de réflexions européennes sur la biodiversité. Elle émane d'une approche scientifique des différents types de paysages agricoles à haute biodiversité.

Ce concept HVN fait partie des trois « *Orientations stratégiques de la Communauté concernant l'amélioration de l'environnement et des paysages* », pour la programmation 2007-2013 du développement rural, en l'occurrence l'objectif « *biodiversité, préservation de développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages traditionnels* ». Il fait aussi partie des critères d'évaluation du programme de développement rural 2007-2013.

Alors que la notion « HVE » part des pratiques de l'agriculteur en supposant que certaines pratiques vont de pair avec une bonne biodiversité, **la notion « HVN » considère la biodiversité présente sur le terrain et considère comme exploitations HVN celles qui contribuent au maintien de cette biodiversité**. Elle est caractérisée par les indicateurs suivants (*selon Solagro*):

- diversité d'assolement
- extensivité des pratiques
- densité des éléments paysagers.

Cela permet de qualifier de HVN différents **types de paysage** :

- de grands espaces semi-naturels avec une agriculture très extensive
- des espaces agricoles avec une mosaïque d'espaces semi-naturels et d'espaces exploitées de manière plus intensive
- des espaces agricoles avec peu de surfaces semi-naturelles mais néanmoins très diversifiés.

Cette définition selon laquelle Solagro a produit une cartographie et englobe des paysages plus vastes que le zonage Natura 2000 (qui dépend non seulement de la science mais aussi des pressions politiques).

Selon l'expertise collective de l'INRA sur agriculture et biodiversité, **la biodiversité ne peut réellement s'épanouir que lorsqu'au moins 20 % de la surface ont une végétation semi-naturelle**.

Le **Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme** considère que les aides aux exploitations devraient davantage être ciblées sur celles qui contribuent au maintien de la HVN, mais aussi sur celles qui, collectivement, sont susceptibles de faire émerger une agriculture et un paysage agricole à HVN. Ceci quant à la PAC. Par ailleurs il propose aussi de **labelliser des produits HVN**, pour que le consommateur puisse faire ses choix en faveur de la biodiversité et que les producteurs avec des pratiques extensives soient mieux reconnus et rémunérés. Voilà ce qui conviendrait parfaitement pour **les Rieds d'Alsace** !

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.6. IBEA (Indices de Biodiversité des Exploitations Agricoles)

#### *L'essentiel en bref*

La méthode IBEA évalue l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité. Elle a un but surtout **pédagogique**.

En effet, la **trentaine d'attributs de base** sont constitués de **pratiques** (diversité des cultures, fertilisation, qualité des zones humides, mixité intra-parcellaire densité potentielle de la trame, etc...) **qui reflètent une décision de l'exploitant**. IBEA éclaire comment la biodiversité résulte de ce que l'agriculteur fait.

**IBEA est un outil d'évaluation de l'impact sur la biodiversité des exploitations agricoles**, dont l'objectif est surtout d'ordre **pédagogique**. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans la formation initiale des agriculteurs, de promouvoir des pratiques exemplaires, et d'améliorer le dialogue entre agriculteurs et environnementalistes. Le groupe d'experts qui pilote la démarche, comporte les lycées agricoles, partenaires privilégiés. Il s'agit de créer un modèle qui, **à partir des pratiques**, permet d'évaluer un impact global sur la biodiversité.

Contrairement à HVE3A, IBEA accorde une place importante à la biodiversité sauvage, sans oublier la biodiversité domestique. Les différents domaines (itinéraires techniques, cultures pérennes, modes de récolte, qualité des milieux semi-naturels, qualité des milieux naturels) sont déclinés en une vingtaine d'attributs de base qui correspondent chacun à une décision de l'agriculteur. Un domaine particulier concerne l'organisation spatiale et la gestion temporelle, avec la diversité des ressources et la connectivité des milieux, qui rajoutent encore 6 attributs de base. Chaque attribut (p.ex. pression d'azote à l'hectare, pression herbicide, enherbement, date de fauche...) est renseigné selon un nombre limité de classes, par exemple « faible, moyenne, forte ». Ensuite les classements de plusieurs attributs sont combinés pour déterminer un attribut agrégé, p.ex. la diversité des productions, l'itinéraire technique, les modes de récolte, etc., qui seront à leur tour agrégés en remontant l'arbre hiérarchique. De cette manière est construit le résultat final qui est l'impact global de la conduite de l'exploitation (pratiques, organisation spatiale) sur la biodiversité.

La méthode est construite sur les besoins des espèces. Elle permet de réfléchir très rapidement à des améliorations efficaces des pratiques, sans attendre les relevés de faune et de flore le long de l'année. Elle est utilisée par des lycées agricoles, et en particulier par la ferme de Grignon (AgroParisTech) qui a mis en place une évaluation et un suivi de sa biodiversité.

L'intérêt de la méthode est tout particulièrement son côté **pragmatique**. Certains renseignements sont chiffrés, selon des seuils, d'autres sont purement qualitatifs. IBEA met en valeur **les décisions de l'agriculteur face aux choix** dont il dispose. Et ces choix sont éclairés. Exemple : les modes de récolte :

- jour ou nuit ?
- quelles précautions vis-à-vis de la faune sauvage ? Les réponses possibles sont :
  - fauche vers le centre
  - absence de milieux cultivés
  - fauche du centre vers la périphérie ou par bandes
  - fauche du centre vers la périphérie ou par bandes et utilisation d'un dispositif d'effarouchement

Un autre exemple est la **qualité** des zones humides, celle des haies et celle des milieux herbacés non productifs : l'enjeu est d'avoir une **zone tampon non traitée**, avec un peuplement soit uniforme, soit diversifié. Il s'agit donc de **pratiques concrètes et détaillées**.

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.7 TerraSuisse, exemple pratique de valorisation de la biodiversité

#### *L'essentiel en bref*

**TerraSuisse est l'exemple le plus pointu et significatif** que nous avons trouvé quant à la valorisation explicite de la biodiversité à une échelle qui dépasse largement la niche : **plus que 12000 agriculteurs** ! TerraSuisse fusionne et remplace en effet les labels M7 et IP-Suisse de Migros.

Une nouveauté est le « **Lait des prés** » qui implique une gestion extensive des pâturages et des mesures pour les espèces menacées (traquet tarier, grenouille rousse...), et surtout des rations alimentaires pour les vaches basées sur l'herbe et le fourrage de l'exploitation, avec interdiction du soja prévue pour 2015, et une prise en compte de la longévité des vaches.

TerraSuisse met l'accent sur « **l'espace vital** ». Il est issu d'un partenariat entre **Migros** (premier distributeur de Suisse), **IP-Suisse** (label de production intégrée comportant 20 % des agriculteurs suisses) et la **Station ornithologique de Sempach** qui a conçu le système à points qui valide les performances écologiques des exploitants.

**Le système a pu se faire grâce aux paiements des compensations écologiques**, et en particulier les contributions pour un plus en **qualité biologique** des surfaces de compensation écologique (SCE). Il s'appuie sur ces. A noter qu'en Suisse on « compense » l'impact des activités humaines sur la nature, alors qu'en UE on « compense » le manque à gagner de l'agriculteur.

Le système à points est conçu pour laisser un maximum de liberté aux agriculteurs dans le choix des mesures. Le but est d'améliorer les habitats en diversifiant, en enrichissant, en reliant, les structures qui le plus souvent existent, sans nécessairement beaucoup augmenter les surfaces. Le fait est que **les critères semblent crédibles et pertinents**. L'application se fait en dialogue avec les naturalistes. Les premiers résultats indiquent que c'est efficace pour les espèces sauvages.

**Terra Suisse a déjà été présenté dans le chapitre sur les prix (voir 1.2.2 Exemples)** : la plus-value du litre de lait pour le producteur étant de 7ctsCH (environ 10%).

**Le label est né de la rencontre de personnes ayant des projets. Il y a trois partenaires : Migros, IP-Suisse, et les naturalistes de la Station ornithologique de Sempach.**

**Migros, premier distributeur suisse, a voulu fusionner ses labels M7 (viande) et IP-Suisse (produits végétaux), pour créer un nouveau label, TerraSuisse.** Il combine l'engagement pour un élevage respectueux des animaux et pour la diversité paysagère et biologique. « *Les agricultrices et agriculteurs créent des espaces vitaux supplémentaires pour de nombreux animaux sauvages menacés et des plantes suisses désormais rares ...* »

Les lignes directrices sont celles d'**IP-Suisse** ; il s'agit bien du cahier des charges de l'agriculture intégrée, qui est plus exigeant que les prestations écologiques rémunérées par les cantons. En Suisse, environ 10 % des paysans pratiquent l'agriculture biologique et environ 20 % la production intégrée (à ne pas confondre avec le 'raisonné' ; la production intégrée suppose un changement de système).

Le troisième est la **Station ornithologique de Sempach**. Les naturalistes étaient en train de conduire un projet de recherche sur **un système à points permettant d'évaluer le respect de la biodiversité** dans

une exploitation agricole. Migros et IP-Suisse étaient pressés pour construire leur nouveau label. Ils ont voulu utiliser ce système à points à peine né, pour démarrer leur démarche.

Tout cela a été possible grâce aux aides directes suisses qui, conformément à *l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture en Suisse comprennent aussi les Contributions écologiques dont la Compensation écologique*. Pour exemple l'Article 48 : *« Une bande de surface herbagère ou de surface à litière d'une largeur de trois à six mètres doit être aménagée de chaque côté le long des haies, des bosquets champêtres et des berges boisées. »* Autre exemple : la culture extensive de céréales et de colza : *« Par culture extensive de céréales et de colza, on entend leur culture sans utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides, de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles, et d'insecticides. »* Cela comporte aussi les paiements à l'agriculture biologique et les **contributions éthologiques**, à savoir les paiements pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA) (voir 2.1.3).

Quant aux pratiques culturales écologiques, IP-Suisse va au-delà. **Mais Migros souhaitait rajouter encore un « plus » quant à la biodiversité en intégrant des exigences de « points » selon le système à points des ornithologues.** *« D'ici 2011, vous devriez atteindre au moins 12 points, puis un total de 17 points d'ici 2013, dont 15 points au moins devront venir du domaine « biodiversité ». Selon le manuel « les partenaires du marché garantissent des primes IP-Suisse plus élevées que celles des années précédentes. Les mesures écologiques apportent aux produits IP-Suisse une plus-value en faveur de la nature et se distinguent ainsi nettement des produits bon marché. Les exploitations qui se situent nettement au-dessus de la valeur à atteindre (17 points) sont récompensées par un bonus (contribution à l'exploitation). »*

L'idée de base est qu'il est possible d'obtenir beaucoup de points sur **les surfaces écologiques existantes** par une **revalorisation de la structure et de la qualité**.

Là aussi, le système à points s'appuie sur une distinction faite pour l'attribution des aides directes de l'Etat : d'un côté les surfaces de **compensation (SCE) déclarées** et de l'autre les SCE **avec OQE** (Objectif de Qualité Ecologique), c'est-à-dire conformes avec l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique qui définit des aides conséquentes dès lors qu'une qualité biologique minimale est acquise (p.ex.1000 FCH/ha/an pour une prairie à qualité écologique). Celle-ci est constatée sur la base d'espèces indicatrices définies, donc en termes pas de moyens mais de résultats. Elle précise aussi la composition et la gestion des haies. Il faut de chaque côté d'une haie une bande herbeuse de 3 mètres d'utilisation échelonnée. Les pâturages avec projet qualité doivent répondre à une diversité des structures : fossés humides, pierres, murs, surfaces rudérales, tas de branches, petites haies et bosquets, arbres (1 arbre=100m<sup>2</sup>). La **mise en réseau** donne aussi droit à des aides conséquentes (p.ex.1000FCH/ha/an). Ces sommes expliquent pourquoi une plus-value de 7ctsCH/litre de lait peut suffire pour des prestations aussi significatives.

Le système prend en compte les **petites structures de diversification, les ourlets sur terres assolées, les arbres**. Il valorise aussi les **SCE de grande taille avec qualité**, grande taille signifiant au moins 25 ares. Ce sont des habitats permanents, et des éléments essentiels pour une trame verte fonctionnelle. **La répartition spatiale des SCE** est un autre aspect important pour favoriser la mise en réseau écologique.

**Dans les grandes cultures**, sont proposées des mesures favorables aux animaux sauvages. Il s'agit de surfaces sans semis (patch ou bande)- en fait ensemencées avec un mélange de plantes adventices -, en particulier pour l'alouette des champs, et de semis espacé sur 5 % de la parcelle. De même un engrais vert qui ne doit pas être labouré avant le 15 février, afin d'assurer un couvert aux animaux ; et du sous-semis de graminées/trèfle, ou maïs-prairie. La gestion des friches compte.

Le renoncement aux **pesticides** favorise la flore rudérale.

Différentes mesures concernent **les prairies**. **L'utilisation échelonnée des prairies** permet une certaine souplesse, mais obligatoirement en concertation avec les services cantonaux de protection de la nature. Cela concerne les surfaces sous contribution OQE, et consiste en général à faucher une partie avant la date de fauche OPD (Ordonnance sur les paiements directs) et le reste plus tard. **Le système des clôtures**

**doubles**  parallèles laisse persister une biodiversité naturelle entre les deux. Les prairies extensives dans les vergers à hautes tiges sont pris en compte, et des prairies de fauche intensives dans certaines conditions, de même les **lisières de forêt**.

Les **variétés de fruits, légumes ou céréales anciennes**, et des **mesures spécifiques**, à décrire, **en faveur d'espèces cibles**, sont rémunérées.

Quittant le domaine de la biodiversité, plusieurs mesures environnementales concernent les **effluents d'élevage**. Le **travail du sol sans labour** est valorisé.

Vu la régression des espèces, pour atteindre une plus-value écologique, les SCE devraient en tout atteindre **au moins 9 %**. (Attention, il s'agit des surfaces réelles, et pas de SET !). La part de SCE **sur les terres assolées devrait atteindre au moins 3 %**. Les exploitations qui ont des terres en zone de plaine et en zone de montagne, doivent répartir les SCE entre plaine et montagne.

**L'auto-déclaration** pour la biodiversité IP-Suisse consiste en 2 feuilles où doivent être inscrits les surfaces respectives concernant les mesures et les différents niveaux de qualité résumés ci-dessus. Cela ne semble pas trop compliqué à faire... A partir de là sont calculés les points.

La marque « **Lait des prés** », qui fait partie de la gamme **TerraSuisse, a démarré en automne 2011**. Elle inclut aussi des points pour le bien-être animal (détention respectueuse). Il y a une souplesse certaine, puisque là aussi le système fonctionne par points, mais il y a un coefficient fort sur la part de pâture dans la ration, la part de fourrage dans la ration, la part d'herbe provenant de l'exploitation et la faible part de concentrés. En 2015 l'utilisation de soja sera interdite ! Et la durée de vie des vaches laitières est valorisée.

#### **Quel est le résultat sur la biodiversité de la démarche TerraSuisse ?**

Le projet est récent. Les premiers comptages d'espèces sont exploités : il y a effectivement un **enrichissement significatif de la faune**, davantage au niveau des papillons et oiseaux que des sauterelles.

Le système à points permet d'induire une **dynamique de progrès**, parce qu'au fil des années le nombre de points qui sont demandés augmentera.

**Ce label communique beaucoup** ; Migros en a la capacité. Il s'agit aussi d'une réponse au hard discount qui arrive avec des produits importés. Le label est certes la continuation d'un label préexistant que les gens achetaient, mais en ignorant le sens exact de « IP-Suisse ».

**Désormais, l'information est faite**. Le lien est établi entre les agriculteurs - présentés en famille ! -, les fleurs, les animaux, et des actions factuelles et crédibles de protection envers une nature en difficulté. Avec une plus-value dont l'impact se voit dans les paysages et s'entend par les chants des oiseaux. La communication est conçue pour donner une magnifique image de l'agriculture suisse...

Et ça fonctionne ! Par communiqué de presse en décembre 2011, IP-Suisse et Migros annoncent que **l'évolution de la demande en viande et produits carnés de ce label est durablement** positif, que les primes du label sont maintenus, et que le nombre de porcs achetés augmentera en 2012. Quant aux céréales, la communication porte sur la bonne productivité tout en préservant la biodiversité et avec une meilleure valorisation.

## 2.2. Les milieux naturels

### 2.2.8 La méthode LPO : propositions naturalistes pour concilier biodiversité et production

#### *L'essentiel en bref*

Une étude de la LPO rédigée par Eric Brunissen a **analysé le réseau écologique sur une exploitation du Ried**, le GAEC du Courlis, en réalisant un inventaire naturaliste. Elle poursuit une double approche : d'une part elle décrit les **besoins des espèces**, et d'autre part elle reconnaît **les contraintes de la production agricole**. Son but est de proposer **des pistes pour mieux réconcilier les deux**.

Ainsi **de très nombreuses propositions détaillées concernent la gestion des prairies, p.ex. pour sauver des nichées, mais aussi les cultures. Ces propositions pourraient en particulier inspirer une démarche de valorisation de la biodiversité :**

- **en définissant quelques critères de base**
- **et en proposant un catalogue d'actions particulièrement favorables à la biodiversité laissées au choix à l'exploitant**
- **et en favorisant l'expérimentation d'approches nouvelles.**

Peut-être que les agriculteurs auraient eux-mêmes quelques bonnes idées à proposer ?

Il faut bien aussi se faire plaisir.

*La LPO a présenté en février 2011 une étude naturaliste détaillée sur un élevage laitier situé à Hilsenheim : « Réseau écologique et exploitation agricole. L'élevage laitier du GAEC du Courlis ». Les terres concernées se trouvent pour l'essentiel dans le Ried de Muttersholtz. Ce travail, réalisé par Eric Brunissen, a été soutenu par la Région Alsace, l'Europe, l'Agence de l'Eau, la Fondation Veolia et la Fondation de France.*

L'étude présente un inventaire et une description précis des habitats et des espèces, et s'appuie sur une excellente connaissance des espèces sauvages ainsi que des contraintes et pratiques agricoles locales. Ensuite le principal travail a consisté à formuler des **propositions dans le sens d'une meilleure adéquation entre objectifs de production et objectifs de biodiversité**, dans le cadre du Programme Corridors Ecologiques et Micro-habitats.

Il définit **les besoins des espèces en fonction de leurs comportements**, p.ex. comment ils choisissent l'endroit pour le nid, ou quant au prédateur qui choisit la facilité. Ainsi le courlis a besoin pour nicher de grands espaces ouverts, donc une fauche tardive en lisière ombragée ne lui sert à rien. La mise en place de perchoirs peut attirer le traquet tavier vers une zone centrale qui pourrait être fauchée plus tard afin de sauver la nichée. La concertation entre agriculteurs permettrait de positionner les parcelles sous contrat de MAE de manière optimale. L'étaupinage pourrait épargner certains endroits pour laisser pousser une végétation à vocation d'abri. Assez haut pour s'y abriter, mais pas trop dense pour pouvoir se déplacer : c'est l'état idéal de l'herbe pour la nichée du coulis. Il faut éviter de créer des couloirs de prédation qui piègent les nichées au sol ; mieux vaut que les prédateurs soient attirés vers des parties fauchées plus tôt. Lorsqu'il y a pâturage, un exclos pourrait réserver une zone particulièrement favorable pour abriter des nichées. Cette approche conduit à mieux définir certaines contraintes et opportunités. La concertation avec les naturalistes permet de positionner les zones refuges au mieux.

**Il en résulte une longue liste de petits conseils pragmatiques permettant d'éviter des erreurs.**

**Comment éviter les hécatombes d'animaux au moment de la fauche ?** C'est une question particulièrement grave. Des solutions partielles et des pistes de recherche existent.

**La LPO lance aussi une série d'idées pour améliorer la productivité des prairies**, pour faciliter la récolte, améliorer l'appétence du foin, etc. Certaines de ces idées pourraient être expérimentées avec l'aide de l'INRA.

**L'étude décrit les modes de gestion souhaitables pour les haies, les arbres, les ripisylves et mares.**

**D'autres propositions concernent les zones de cultures** : là aussi la biodiversité mérite être enrichie, des corridors créés, la productivité optimisée grâce à une deuxième culture, un couvert maintenu en hiver, afin de répondre aux besoins de la faune.

**Ce brainstorming sur fond naturaliste trace bien les pistes selon lesquelles une valorisation explicite de la biodiversité des Rieds pourrait être développée. L'expérimentation d'idées et de techniques innovantes y trouve une place importante.**

**Ainsi un catalogue d'actions favorables pour la biodiversité** pourrait être constitué -respectivement il existe ! mais il pourrait être finalisé et formalisé. **Les agriculteurs pourraient, en dialogue avec les naturalistes, choisir** quelles seraient les actions qui leur conviennent et qui sont adaptées au site.

Cela prendrait du temps, aussi aux naturalistes... mais cela vaut la peine.

**Comment se situe l'approche LPO par rapport aux approches résumées auparavant ?** Dans les grandes lignes on retrouve dans **la méthode LPO** les mêmes thématiques que la **méthode IBEA** informe à travers ses attributs de base. C'est cohérent. Les ornithologues de Sempach, qui sont à l'origine de **la méthode de TerraSuisse**, ont aussi inspiré la LPO. Comparé à IBEA, TerraSuisse est un peu plus précis en matière de gestion. TerraSuisse a la chance de pouvoir s'appuyer sur la qualité biologique telle qu'elle est définie pour les aides directes suisses. **L'étude de la LPO** sur le GAEC du Courlis permet de proposer des actions ciblées spécialement sur ce milieu-là. Pour d'autres milieux, p.ex. le vignoble, la méthode serait la même, mais les actions légèrement différentes. Quant à la **méthode HVE A**, elle pourrait éventuellement aider à évaluer les aspects environnementaux autres que la biodiversité.

Rappelons ce que le projet de recherche d'Armelle Caron sur les fromages AOP d'Auvergne avait constaté : dans toute l'histoire des AOP St Nectaire et Salers, la biodiversité n'a jamais été explicitement utilisée comme un argument de valorisation. (Et ne parlons même pas du bien-être animal). Par contre la fabrication du fromage Salers dans une gerle de bois avait été retenue... ce qui a d'ailleurs posé des problèmes. Armelle Caron pense que sous la pression de l'« international » la biodiversité prend de l'importance, et que des démarches récentes comme les prairies fleuries, la stratégie biodiversité, la trame verte et bleue... pourraient changer les choses. Bref, même dans des paysages aussi prestigieux les acteurs doivent encore s'approprier l'action pour la nature ! Le temps semble mûr.

**Il serait envisageable de construire une démarche de valorisation par la biodiversité, par exemple avec un système à points offrant une souplesse, ou en débutant encore plus simplement avec un jury du type de celui qui choisit les lauréats des Trophées régionaux de l'agriculture durable. L'évaluation pourrait se faire**

- en définissant quelques critères de base
- en proposant un catalogue d'actions particulièrement favorables à la biodiversité laissées au choix à l'exploitant
- et en favorisant l'expérimentation d'approches nouvelles.

**Sans doute les agriculteurs auraient eux-mêmes quelques bonnes idées à proposer ?**

**Ils pourraient y trouver du plaisir....**

## **2.3. Durabilité, nature et animaux : cohérence écologique et éthique**

### *L'essentiel en bref*

Ces pages affirment **l'apport de l'éthique** en matière de durabilité. La durabilité est avant tout une question de **comportements**. L'éthique est un contrepoids contre les comportements destructeurs, et un indicateur de comportements durables, à savoir respect, partage, solidarité.

### **Ceci concerne aussi les autres espèces.**

Au cours de l'histoire, les grands troupeaux d'herbivores sauvages ont été décimés, et l'élevage industriel s'est installé.

Les gros problèmes de défaillance éthique envers les animaux rejoignent les défaillances éthiques entre humains, qu'il s'agisse de santé, d'écosystèmes, d'enjeux alimentaires et sociaux.

Est-ce défendable, par économie des ressources, d'**intensifier l'élevage** en poussant les animaux toujours plus de performance, à savoir produire toujours plus et plus vite, en mangeant toujours moins ? Il y a à cela une limite éthique. Par ailleurs le bilan écologique doit prendre en compte de nombreux facteurs, dont la préservation des écosystèmes ici et ailleurs, l'impact social, la justice alimentaire.

**Mieux comprendre et respecter les animaux peut nous aider à mieux nous comprendre nous-mêmes**, avec tous les liens qu'il y a entre le bien-être et la santé, et **à mieux vivre ensemble**. Ce qui signifie aussi de **surmonter la société de compétition** et **laisser de l'espace à la nature sauvage et aux animaux domestiques**.

Aujourd'hui **le développement durable** est essentiellement abordé par l'économie de ressources qui se font plus rares, par l'orientation vers des ressources renouvelables, et par la réduction voire la suppression des pollutions. Du moins en théorie, puisque les résultats se font attendre.

Le sérieux d'une approche de durabilité s'apprécie inmanquablement par son **habillage économique**. On économise l'eau et l'énergie, et on recycle, et c'est rentable. Il n'y a plus d'autre prise sur les événements que par l'économie, qui se trouve dans les griffes de la finance qui prélève ses butins. Les uns parlent d'emplois, les autres les détruisent.

**La biodiversité** a désormais une valeur qui s'apprécie en services éco-systémiques : eau pure, air propre, sols fertiles, sont les produits d'écosystèmes vivants, et dans ce sens le vivant et la biodiversité se font aujourd'hui respecter. D'autant plus que l'industrie pharmaceutique pourrait y trouver encore de précieuses substances actives. Aussi, les paysages et la faune sauvage attirent les touristes. Les auxiliaires des cultures deviennent les alliés des hommes. L'agriculture rencontre l'agroforesterie. Les métiers verts créent des emplois. La stratégie pour la biodiversité doit être solidaire.

Tout cela est juste. Mais il manque une dimension. A force de vouloir rationaliser et chiffrer en croyant que c'est l'obligation, il manque la dimension relationnelle, celle qui est faite de communication, de compréhension, d'empathie, de respect, de lien, entre êtres sensibles de différentes espèces, sachant qu'il y a qu'une seule espèce, aujourd'hui, qui détient le pouvoir sur quasiment toutes les autres si ce n'est quelques virus aux mutations rapides ou espèces particulièrement envahissantes qui échappent encore au contrôle.

La thèse défendue ici est celle de **la valeur de l'éthique** au-dessus des (autres) motivations utilitaristes rationnelles que sont la santé, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols,... Parce que l'éthique est par excellence une motivation utilitariste, puisque premièrement elle constitue un contrepoids indispensable aux comportements destructeurs et que deuxièmement elle est un indicateur de comportements durables. Reléguer l'éthique à la seconde voire à la dernière place par rapport à une économisation jusqu'au-boutiste des ressources naturelles et même de la biodiversité, est un pari osé. Un tel tour de passe-passe risque de brouiller les priorités en faisant croire que des comportements égoïstes pourraient se transformer en biens collectifs, comme la paille devient de l'or dans le conte de fée ou comme les produits dérivés deviennent du profit, or le bien-être collectif n'est pas au rendez-vous. La prescription morale est un raccourci formidable pour enclencher des comportements responsables sans attendre les doctrines des théologiens, les volumes des philosophes, les calculs des économistes, les recherches des écologues et agronomes, susceptibles de démontrer qu'on y gagne, et les recueils des historiens qui montrent qu'une fois de plus, l'humanité a mal tourné. Vous allez dire que l'histoire humaine est l'histoire de l'échec de toutes les éthiques. Non, pas de toutes. Parce que le soulèvement, la conspiration, ou tout modestement les alternatives à la violence, à la cupidité et au mépris ont existé et fonctionné de tout temps.

Mais quelle est **l'importance des autres espèces** dans cette affaire ?

Il est bien connu qu'il y a **une gradation** au niveau de l'empathie, du lien, du partage. D'abord la famille, puis le clan, le peuple, la nation. On connaît les catastrophes en termes de souffrances auxquels **l'intolérance et le rejet** de l'autre, de celui qui est différent, ont conduit. Le seul espoir de l'humanité est dans la mondialisation de la tolérance, de la solidarité, de la fraternité, de la coopération. Sans exclus, et sans boucs émissaires.

Dès lors que nous partageons la planète avec d'autres espèces, qui de surplus ressentent les mêmes émotions fondamentales que nous tout en les exprimant autrement, il se pose la question des limites quant à leur éradication, exploitation, manipulation, maltraitance. Il peut y avoir des réponses différentes dans les nuances, mais la question est incontournable, et des limites il doit y en avoir, indiscutablement. Celui qui est différent a le droit à sa place, à son espace, sur la planète.

**L'essence de la durabilité est dans les limites** qui sont posées. « Durable » n'est pas un euphémisme pour « illimité » ; gare au malentendu. Ce n'est qu'en se limitant qu'il est possible de durer. L'essence de la durabilité n'est pas dans les théories et les programmes, mais dans les comportements, et plus précisément dans les **comportements de solidarité et de partage**. C'est un manque de partage et de solidarité extrêmement dangereux qu'une seule espèce s'approprie toutes les ressources – par exemple tout le foncier, ou tout l'eau – sans en laisser aux autres.

Le combat pour la durabilité est en effet avant tout **un combat qui se passe au niveau des comportements humains**. L'anthropologie ou la neuropsychologie moderne apportent de plus en plus de lucidité pour mieux comprendre ce que nous savions depuis toujours sur la nature humaine. Il y a en nous un sens de la justice, une soif de justice, que l'on a d'ailleurs aussi trouvé chez certaines espèces d'animaux. Il y a en nous une aptitude à l'empathie, indispensable à la vie en société ; une empathie que l'on retrouve aussi chez des animaux. Une empathie qui peut franchir la barrière des espèces. Il y a en nous un potentiel qui a tendance à nous stimuler certainement, mais aussi à nous piéger dans l'insatisfaction : c'est la tendance à comparer ce que nous avons et ce que nous sommes, avec ce qu'ont et ce que sont les autres. C'est la tendance à vouloir ce que les autres ont, et à se sentir malheureux en cas d'échec. A se faire manipuler par la publicité. A amasser des ressources. Plus que les autres. Toujours plus et toujours plus vite. Avec **la société de consommation et de compétition** le piège s'est refermé sur nous. Et c'est **un piège éminemment culturel**.

Il faudra donc, pour s'en sortir, chercher dans nos ressources autant innées que culturelles, respectivement mobiliser nos ressources culturelles pour faire fructifier nos aptitudes innées à plus de justice et de coopération. Il ne s'agit pas d'être naïfs avec de « beaux discours » au milieu de sociétés

structurées autour des égos des leaders et fonctionnant par clientélisme, ou pire, à tendance mafieuse, fasciste, ou intégriste. Il s'agit d'abord de se souvenir.

**Se souvenir de l'humanisme** avec ses valeurs fondatrices pour une société européenne qui construit la paix entre nations et qui s'apprête à construire la paix avec la nature.

**Se souvenir des grandes religions** au sein desquelles il y a toujours eu des efforts exemplaires pour contenir la cupidité et pour susciter la bonté.

**Se souvenir de l'histoire de la vie sur la planète**, que les animaux sont nos ancêtres, que nous sommes issus de la nature, que nous vivons encore des émotions intenses devant sa beauté, qu'elle est essentielle pour notre bien-être. Cela apparaîtra d'autant plus au fur et à mesure que les effets néfastes sur la santé dus à la société de consommation et de compétition sont dévoilés.

**Avant l'explosion démographique humaine, les espaces ouverts de la planète étaient pâturés par des herbivores sauvages.** La biodiversité était spontanée, les cycles du carbone, de l'azote, de l'eau, fonctionnaient en équilibre sur de longues périodes. Les animaux broutaient une herbe dont les racines s'enfoncent profondément dans un sol vivant qui accumule du carbone et de l'humus. Les troupeaux sont composés d'animaux hautement sociaux, dont le comportement et la sensibilité sont adaptés au vivre-ensemble et à leur biotope.

L'homme a éradiqué l'immense majorité des grands troupeaux sauvages, et menace toujours ceux qui sont en sursis. Il a apprivoisé certains herbivores sociaux, et désormais les troupeaux sont considérés comme une propriété. On connaît la suite. Elevage industriel et déforestation. Mondialisation et soja. Pillage et violence.

Le souvenir d'une vie harmonieuse est resté, souvenir de paysages et de troupeaux. La fascination et la passion pour les vaches est restée. Comme pour les bovins, il reste un héritage ancestral quant à l'apprivoisement du cochon sauvage et des volailles sauvages, animaux de la forêt. Mais à l'héritage ancestral se superpose autre chose. Il ne s'agit pas de se perdre dans l'idyllique ; le vivre-ensemble et la brutalité ont toujours coexisté. A notre époque, le vivre-ensemble est devenu prison. De tout temps, le tuer-pour-manger a dégénéré. Aujourd'hui la violence est devenue permanente, industrialisée, biotechnologique et lucrative. Les espaces infinis se sont transformés en pression foncière.

Il est temps de se poser la question du point de vue respectivement du ressenti de la vache, des cochons, des volailles. Les plaines et les forêts appartenaient à leurs ancêtres. Aujourd'hui il leur reste le béton et le grillage des prisons, ou sinon des cowboys à cheval ou motorisés pour les acheminer vers l'abattoir industriel. A l'image des Indiens des Amériques poussés dans l'alcoolisme, la maladie et l'aliénation culturelle par les conquérants, les animaux ont été enfoncés dans le stress et les troubles comportementaux, avec l'abrutissement et la frustration de leurs compétences sensorielles, cognitives et sociales.

Les discours et croyances établissant que tout cela serait permis à l'Homme en vertu de sa supériorité sont sujets à caution vu les dégâts que les idées de supériorité ont pu faire dans l'histoire, s'agissant de la prétendue infériorité du genre féminin ou de certaines races ou peuples.

On n'a pas trouvé mieux à ce jour que de **combattre le malheur**, sans distinction de rang social, de genre, de race, ou d'appartenance culturelle. Rajoutons : **sans distinction d'espèce**. Sans se tromper d'échelle. La nature est cruelle, on le sait. Les uns mangent les autres, c'est la vie. Combattre le malheur s'applique d'abord aux malheurs générés par les hommes, par cupidité et stupidité.

Jusqu'ici, c'est de l'éthique. Pour l'éthique. Pour la décence, le respect, la solidarité, le lien affectif. Et cela aussi envers les autres espèces.

Il s'agit maintenant de **vérifier que l'éthique envers les autres espèces est un contrepois aux comportements destructeurs et un indicateur de comportements durables**. Que l'éthique envers les animaux est aussi un garde-fou contre l'effondrement des écosystèmes et l'effondrement de la cohésion sociale.

**L'exemple de la Bretagne** interpelle. Il est certain que si les Bretons avaient eu tant soit peu pitié de leurs cochons et volailles, ils auraient cherché à changer de système d'élevage, et leurs plages ne seraient pas couvertes d'algues vertes. Il se trouve que même les campagnes écologiques contre la pollution par les effluents d'élevage ont eu du mal à surmonter la peur d'être accusées de sensiblerie et ont préféré argumenter par appel au portefeuille qu'à la pitié, vu le coût du traitement des eaux polluées et vu l'argent qu'apportent les touristes. Or ces arguments oh combien rationnels n'ont pas été efficaces pour autant quant à prévenir la pollution de l'eau. Ses causes, ses conséquences, et la facturation qui en découle sont trop distantes les unes des autres dans le temps et dans l'espace. Et les animaux souffrent dans des bâtiments fermés, étanches au regard.

**Il s'agit de vérifier si cohérence, convergence et amplification il y a** entre le respect des animaux c'est-à-dire le respect de leurs besoins naturels, et la ribambelle de valeurs et objectifs couramment admis comme importants et essentiels au développement durable. Ce sera un tour d'horizon au pas de course. Chacun des thèmes peut à lui seul remplir des volumes. Or il est primordial d'en faire une synthèse. C'est ce qui manque.

En janvier 2012 a eu lieu une rencontre du réseau Agri-bien-être qui rassemble des scientifiques travaillant sur des questions de bien-être animal. Le thème était **le lien entre santé et bien-être animal**. La première présentation portait le titre : « *Santé et bien-être: la face émergée d'un équilibre complexe entre systèmes neuroendocrinien, immunitaire, psychobiologique et l'environnement* ». Ces quelques mots suffisent pour évoquer de quoi il s'agit : la santé physique est liée à la santé mentale (on s'en doute), et la science commence à comprendre de quelle manière. Les scientifiques s'étonnaient que c'est maintenant seulement que les chercheurs de la santé animale et les chercheurs du bien-être animal commencent à se parler. Enfin !

**L'élevage concentrationnaire** (c'est-à-dire à forte densité, en grand nombre, et en claustration) fragilise les animaux et favorise l'émergence de maladies dites multifactorielles, à cause de la densité, de problèmes de qualité de l'air et d'hygiène, par l'exacerbation des phénomènes de contamination et de mutations des divers pathogènes qui désormais interagissent et potentialisent leurs effets, et, last not least, par le stress psychique et ses effets sur l'immunité. Une autre cause majeure est **l'hyper-productivité** qui se sert d'une alimentation industrielle composée selon les cours mondiaux des matières premières mais peu physiologique, et qui est à l'origine de troubles divers, avec une fragilité des organes dont la capacité d'adaptation – p.ex. la digestion - est dépassée. Sans même parler des lésions des téguments et des portes d'entrées d'infections liées au manque de confort, du poids excessif des muscles par rapport au squelette, etc.

Cette situation génère des risques d'émergence de maladies dangereuses pour l'homme. C'est rare, mais grave. Cela génère des antibiorésistances ; c'est très fréquent, et grave. Cela génère une course à la soi-dite « biosécurité » qui consiste à couper les animaux de plus en plus radicalement de tout environnement naturel, quitte à produire des porcelets sans pathogènes par hystérectomie en sacrifiant la mère, donc c'est une accélération vertigineuse dans le sens de la **déshumanisation**, et c'est grave. Le but est entre autre d'exporter de la génétique porcine vers des pays émergents comme la Chine et la Russie, parce que, de toute manière, face au commerce l'éthique ne pèse rien.

Ce **manque d'éthique** va de pair avec un double problème. D'abord, le commerce sans éthique évoque le commerce des armes, du nucléaire, des pesticides et autres poisons.... Le mépris des besoins des animaux relève du même déficit éthique que tout le reste.

D'ailleurs, les pays vers lesquels on exporte un système de production immoral envers l'animal sont des pays où les droits de l'homme ne pèsent pas lourd, ni la santé des hommes face aux profits et procédés mafieux. Le commerce des animaux et l'industrie de la viande continue aussi à poser des problèmes en Europe. A l'heure où certains pays resserrent la réglementation environnementale et de protection animale, des investisseurs partent implanter leurs crimes ailleurs. Une société qui accepte que des « hommes d'affaires » se moquent d'éthique, va mal.

Ensuite, **la concentration des élevages** partout dans le monde et notamment en Chine sont à l'origine de pollutions gravissimes des écosystèmes aquatiques et notamment marins. C'est pourtant dans ces conditions que l'alimentation humaine en Asie se convertit à la viande, et le soja pour la consommation humaine est remplacé par les cultures et par l'importation pour l'alimentation animale.

*Le rapport de la FAO « Livestocks long shadow »* de 2006 a montré les réalités des pollutions, de la déforestation, de l'effet de serre, et du surpâturage, et de l'utilisation des terres arables pour l'alimentation animale. La croissance de l'élevage est pour 80% dû aux élevages industriels de porcs et volailles, et ceci malgré la déforestation qui génère des pâturages. Face à la demande croissante de viande la FAO avait recommandé de mieux répartir les élevages industriels dans les régions, et de continuer à intensifier les élevages et donc à accroître les performances des animaux ; le bien-être animal n'était quasiment pas mentionné. Il se trouve que de telles recommandations sont ce qui convient parfaitement aux **multinationales** des productions animales, de la sélection, de l'alimentation animale, des biotechnologies, de l'industrie pharmaceutique, des fabricants de cages. Notons qu'à l'heure où l'Europe se détourne de l'élevage des poules pondeuses en cages, Big Dutchman, grand fabricant, se tourne vers les pays de l'Est et du Maghreb pour leur vendre des cages-batteries superposables pour engraisser des poulets de chair alors que jamais les poulets de chair n'avaient été élevés autrement qu'au sol sur litière dans de grands hangars (et quelques bienheureux sortent en plein air). -

Il est évident qu'un élevage familial ou sur de petites fermes n'apporte aucun profit aux grandes firmes. Par contre le manque de revenu des petits paysans les pousse dans les bidonvilles.

Ainsi **le mépris moderne des animaux va de pair avec le mépris des (petits) paysans.**

Quant au **respect moderne** des animaux, il va de pair avec des programmes, partout dans le monde, de formation sur les besoins des animaux et les bons soins à leur accorder, et ces programmes aident des populations pauvres à mieux vivre grâce à des animaux de travail en bonne santé et grâce à de petits élevages qui assurent un revenu.

Il reste un point particulièrement délicat à discuter. Il s'agit de **l'Indice de Consommation (IC)** : c'est le rapport entre la quantité d'aliment en poids que l'animal consomme pour produire un certain gain en poids ou un certain poids en œufs ou en lait. La raison de faire baisser l'IC est bien sûr de faire baisser le coût de revient au nom de la compétitivité. Mais il serait par ailleurs logique de penser que moins l'animal mange pour produire, plus c'est écologique, car **économique en ressources**. En effet. Mais tout dépend quels sont les **effets induits** de cette économie et à quel moment elle devient excessive. Au niveau physiologique l'animal finit par « casser ». Ensuite, le prix à payer est d'empêcher l'animal de bouger, parce que s'il bouge il consomme de l'énergie et mange davantage, or le mouvement est essentiel pour la santé. Cela consiste à l'empêcher de sortir, parce que mouvement et températures fraîches consomment de l'énergie ; or l'air frais et la lumière sont bénéfiques pour le moral et la santé. Cela consiste à chauffer les bâtiments pour réduire la consommation alimentaire, et à les ventiler avec des techniques sophistiquées consommatrices d'énergie et profitables pour les fabricants, ou de les chauffer par la densité des corps. La question qui se pose est de savoir **s'il n'y a pas d'autres moyens** pour arriver à des économies de ressources tout aussi pertinentes voir plus. La question est aussi à quel niveau on arrête au nom de l'éthique pure, **Les**

**problématiques d'analyse de cycle de vie et de bilan écologique sont éminemment multifactorielles et vont loin au-delà d'un bilan carbone.** Rentrent en jeu la **préservation des écosystèmes** dont les forêts tropicales, avec l'intérêt particulier de **l'herbe** en Europe, les **impacts sociaux** et clairement un choix de société, le choix des **paysages, l'alimentation équilibrée sans gaspillage** (« on mange ce qu'il y a »), et la tendance quant aux produits d'origine animale vers consommer « **moins mais mieux** », avec toutes les modifications du **comportement alimentaire** qui s'imposent dans les pays riches pour un **partage plus juste** des ressources (et une meilleure santé publique). De grandes études de prospective ne contestent plus cette nécessité.

Et, pour terminer, **le plus grand enjeu pour l'humanité en matière de connaissances, de compréhension et de respect des animaux est peut-être celui de mieux se connaître soi-même**, de mieux comprendre comment fonctionnent les émotions et les comportements – les nôtres et les leurs -, de mieux comprendre **la santé et le bien-être humains** et comment ils sont liés, et ainsi d'apprendre à **mieux profiter de la vie sans créer du malheur pour les autres.**

Réussir le grand challenge de notre époque qui est d'apprendre à vivre sur terre en étant très, très nombreux, suppose de **surmonter la société de compétition.**

**Par rapport à la nature et aux autres espèces**, cela suppose que malgré notre grand nombre **nous leur laissons de l'espace : pour la nature sauvage, pour la faune et la flore, pour les animaux domestiqués pour qu'ils puissent vivre une vie qui vaut la peine d'être vécue** et connaître l'herbe, le soleil et la pluie.